

MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMPTE RENDU

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 NOVEMBRE 2010

Sommaire

<u>I – TROISIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS DE COOPERATION NORD/SUD AU TITRE DE L'ANNEE 2010.....</u>	<u>6</u>
<u>II – PROJET DE MODIFICATION DE LA CONVENTION CADRE DE COOPERATION DECENTRALISEE ENTRE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ ET LA VILE DE OUIDAH (BENIN) CONCERNANT LA REHABILITATION D'UN ANCIEN TRIBUNAL.....</u>	<u>7</u>
<u>III – MISE A DISPOSITION D'AGENTS TITULAIRES AUPRES D'ASSOCIATIONS</u>	<u>9</u>
<u>IV – CENTRE COMMERCIAL DU TRIOLO – RENOVATION DU CINEMA LE MELIES ET AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE COMMERCE EQUITABLE – LOT 3 : PLATRERIE, CLOISONS, PLAFONDS – MARCHE NEGOCIE DU 13 JUILLET 2007 ATTRIBUE A LA FEDERATION DES CENTRES D'INSERTION – REMISE GRACIEUSE DES PENALITES.....</u>	<u>10</u>
<u>V – AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET AVENANTS : PROGRAMME DES MENUISERIES ; AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE LA CRECHE CANAILLOUS ; TRAVAUX DE RENOVATION DU CENTRE NAUTIQUE BABYLONE.....</u>	<u>12</u>
<u>VI – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE AU TITRE DE L'ANNEE 2010.....</u>	<u>13</u>
<u>VII – ADHESION A L'ARA (ASSOCIATION AUTOUR DES RYTHMES ACTUELS)</u>	<u>13</u>
<u>VIII – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT ET D'EQUIPEMENT AU CENTRE SOCIAL COCTEAU POUR L'ACHAT DE MOBILIER ET LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR POUR LA HALTE-GARDERIE.....</u>	<u>14</u>
<u>IX – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT ET D'EQUIPEMENT AU CENTRE SOCIAL CORNEILLE POUR LE REMPLACEMENT D'ELEMENTS D'ELECTROMENAGER ET DES TRAVAUX DE REFECTION DES SALLES D'ACTIVITES.....</u>	<u>17</u>
<u>X – PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT, DE L'EAU POTABLE ET DES DECHETS.....</u>	<u>18</u>
<u>XI – CONCOURS 2010 « ENSEMBLE EMBELLISSONS LA VILLE » - ATTRIBUTION DES LOTS.....</u>	<u>20</u>
<u>XII – AFFECTATION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL FLERS-SART</u>	

<u>POUR UNE ACTION MENEES DANS LE CADRE DU DRE (DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE).....</u>	<u>21</u>
<u>XIII – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE AUX TRAVAUX DE REFECTION DU LCR CADET-ROUSSELLE.....</u>	<u>24</u>
<u>XIV – REVISION DU PLAN DES DEPLACEMENTS URBAINS – AVIS DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE D’ASCQ.....</u>	<u>24</u>
<u>XV – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D’URBANISME – MISE EN COHERENCE AVEC LES OBJECTIFS DU PROGRAMME LOCAL DE L’HABITAT – CHANGEMENTS POUR LES TERRAINS SIS RUE ALFRED DE VIGNY/AVENUE DE PARIS, RUE JEAN JAURES, RUE LOUIS CONSTANT, SECTEUR AUTOUR DE L’EMPLACEMENT RESERVE POUR LE LOGEMENT (ERL N°4), PLACE DE LA GARE A ASCQ ET RUE DU 8-MAI-45.....</u>	<u>41</u>
<u>XVI – MODIFICATION DU PLU - ABANDON DE RESERVE D’EQUIPEMENT – MISE EN ZONE UCB 0,4 – PARCELLE LS 407.....</u>	<u>45</u>
<u>XVII – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE DU PARKING CHEMIN DU GRAND-MARAIS.....</u>	<u>46</u>
<u>XVIII – CREATION DE TARIFS D’ENTREE AU FESTIVAL TOUR DE CHAUFFE ORGANISE DIRECTEMENT PAR LA VILLE A LA FERME D’EN-HAUT EN 2010.....</u>	<u>46</u>
<u>XIX – LISTE DES DECISIONS.....</u>	<u>47</u>
<u>XX – MOTION DU GROUPE PS ET APPARENTES.....</u>	<u>55</u>

Gérard Caudron, maire, ouvre le conseil municipal à 18 h 45 et procède à l'appel.

Présents : Gérard CAUDRON, Maryvonne GIRARD, Pascal MOYSON, Florence LECOCQ, Alain CARETTE, Farid OUKAID, Dominique FURNE, Michèle WERREBROUCK, Valérie DAMAYE, Chantal FLINOIS, Daniel DUBOIS, André LAURENT, Françoise MARTIN, Jean-Pierre FOURNIER, Corinne KUBERA, Patrice CARLIER, Jean-Antoine ROSSIT, Nathalie CONSTANT, Yvonne WILLEM, Monique LEMPEREUR, Claudine SARTIAUX, Yolande WALKOWIAK-CHUINE, Yveline VAN CAENEGHEM, Daniel THUILLIER, Roselyne CINUS, Pierre-Jocelyn HUYGHE, Patrick WATTEBLED, Saliha TELALI, Khadija MEJDOUB, Sylvie GARNIER, Mohammed BENABBOU, Olivier URBANIAK, Stéphanie DEWIÈRE, Jean-Michel MOLLE, Jean-Michel STIEVENARD, Marie AGBESSI, Martine BERTHOULOUX, Didier MANIER, Olfa LAFORCE, Jean-François HILAIRE, Elisabeth LEFEBVRE.

Excusés : Grégory PARIS, pouvoir à Maryvonne GIRARD ; Marcel DUWELZ, pouvoir à Daniel DUBOIS ; Faustin AISSI, pouvoir à Alain CARETTE ; Michel URBACZKA, pouvoir à Farid OUKAID ; Malik IFRI, pouvoir à Nathalie CONSTANT ; Laurence DUBOIS, pouvoir à Dominique FURNE ; Sébastien COSTEUR, pouvoir à Pascal MOYSON ; Florence BARISEAU, pouvoir à Jean-François HILAIRE.

Gérard CAUDRON, maire

Nous avons le quorum. Avant de passer à l'ordre du jour, je vous rappelle quelques manifestations qui se sont déroulées entre le 21 octobre et le 15 novembre. Vous les connaissez puisque vous avez les agendas, et vous êtes toujours très présents sur le terrain, mais je les rappelle pour ceux qui auraient oublié.

RAPPEL DES EVENEMENTS PASSES

Gérard CAUDRON, maire

- Le 21 octobre, nous avons eu une journée intergénération dans le cadre de la semaine de solidarité nationale, au cours de laquelle trente-neuf élèves de sixième du collège Léon Blum sont venus rencontrer des retraités au musée du Terroir.
- Le 22 octobre, mille élèves de quarante-deux classes primaires villeneuvoises ont participé au traditionnel cross de l'USEP. La troisième édition du défilé des allumoirs, organisée par les CAL La-Fontaine et Jean-Jaurès, le centre social Flers-Sart, l'Amicale laïque Pasteur, Jean-Jaurès et l'association ABCD a réuni de nombreux enfants et parents dans les quartiers du Sart et du Breucq.
- Le 23 octobre, la halle Canteleu a accueilli une compétition de tir à l'arc de la compagnie Saint-Sébastien, à laquelle cent dix archers de la ligue des Flandres ont participé. Un loto était organisé à Flers-Breucq par les anciens combattants, avec une centaine de participants. Une soirée cinéma était programmée par la commission « ciné jeunes » de l'OMJC.
- Du 25 au 30 se sont disputés les championnats d'Europe de kin-ball à la salle Cerdan ; ils ont attiré près de trois cents jeunes de différentes structures de la ville, qui ont encouragé cent soixante-dix joueurs venus de six pays européens. La France

a remporté l'or en seniors masculins.

- Le 28 octobre avait lieu un rallye réunissant quarante préados de dix à quatorze ans de quatre centres de loisirs dans le parc du LAM.
- Le 30 octobre a eu lieu un bal folk de Cric-Crac compagnie.
- Le 31 ont eu lieu des fêtes d'Halloween dans plusieurs quartiers. Le musée de Plein-Air a fermé ses portes après une saison qui a prouvé son attractivité, avec vingt mille visiteurs.
- Les 1^{er} et 3 novembre, le parc archéologique a organisé un stage en lutherie archéologique qui a réuni deux cents participants.
- Le 5 novembre, une journée découverte était organisée par la ligue d'athlétisme au Stadium : cent dix élèves de CM 2 de l'école Saint-Adrien y ont participé, en présence du champion olympique Mehdi BAALA.
- Le samedi 6 novembre ont eu lieu ici même la cérémonie d'accueil de trente-trois naturalisés français, et l'après-midi la manifestation d'accueil de nouveaux arrivants à qui nous avons fait découvrir la ville. Le cinéma UGC a soufflé sa première bougie, avec un bilan de sept cent mille entrées, qui est supérieur aux prévisions.
- Le 7 novembre, à l'espace Concorde, la foire aux livres organisée par l'Amicale laïque Pasteur a accueilli mille deux cents visiteurs. La douzième édition du marché de saison à la ferme du Héron a enregistré une grande affluence. Une manifestation a été organisée par les Cyclos d'Ascq au départ du foyer Rigole au profit des Restos du Cœur, comme chaque année : deux cent quatre-vingt-dix cyclistes et trente marcheurs y ont participé.
- Le 9 novembre a eu lieu l'opération sécurité-vélo organisée par la Ville.
- Le 10 novembre a eu lieu comme chaque année la veillée patriotique au monument aux morts d'Annappes.
- Le 11 a été célébré le quatre-vingt-douzième anniversaire de l'Armistice au monument de Flers-Bourg en présence de près de deux cents personnes ; a suivi un banquet des anciens combattants à la salle Marianne.
- Du 12 au 14 novembre s'est déroulée la vingt-sixième édition de la très belle exposition Fossilium à l'espace Concorde, avec cinquante-trois exposants et trois mille cinq cents entrées, Fossilium étant toujours une de nos plus grandes manifestations annuelles.
- Le 13 novembre, cent cinquante musiciens de l'Orchestre de Douai, la Chorale des mineurs polonais et des chœurs d'enfants ont interprété à la Rose des Vents une œuvre régionale créée voici un an à Douai, *Entre terres*, en hommage au monde de la mine du Nord – Pas-de-Calais ; la salle était pleine.
- Du 13 au 15 novembre, salle Marianne, ont eu lieu un spectacle et une exposition, *L'armée des silences*, à l'occasion des quarante ans de la ville ; trois cents personnes, dont cent quatre vingt-huit élèves d'écoles de la ville s'y sont rendues.
- Le 14 novembre, le concert de la Philharmonie d'Ascq et de l'Harmonie syndicale et ouvrière d'Annœullin a attiré salle Debruyne deux cents personnes. Un concours de danse hip hop a réuni cent cinquante jeunes dans le cadre de la semaine de solidarité internationale.

LES MANIFESTATIONS A VENIR

Gérard CAUDRON, maire

- La Semaine de la solidarité internationale continue, avec une manifestation qui a eu lieu aujourd'hui à Léon Blum.
- Le 17, quatre cents collégiens de Rimbaud participeront au premier cross de l'UNSS Lille au Stadium.
- Le 27 novembre, nous allons de nouveau inaugurer, après des travaux extrêmement importants, la crèche Canaillous, chemin des Crieurs, et le marché de Noël ouvrira au château de Flers.
- Le 28 novembre sera donné le spectacle de clôture de l'Automne bleu à l'espace Concorde, où les aînés de la ville se produiront.
- Le 30 novembre aura lieu la fête de Noël du relais des assistantes maternelles à l'espace Concorde.
- Le 3 décembre sera inaugurée l'exposition « Stock » à la ferme d'En-Haut.
- Le 4 décembre à onze heures sera organisée à l'hôtel de ville la cérémonie pour les agents de la Ville médaillés. En fin d'après-midi aura lieu le douzième cortège de la Saint-Nicolas, avec départ de la ferme d'En-Haut comme chaque année.
- Les 4 et 5 décembre se déroulera le deuxième week-end du marché de Noël au château de Flers.
- Le 5, un spectacle au profit des Restos du Cœur sera organisé par l'Amicale laïque Pasteur-Jean Jaurès à l'espace Concorde.
- Le 8 décembre aura lieu l'arbre de Noël de l'Amicale du personnel.
- Le 11 décembre seront remis les prix du concours « Embellissons la ville » au salon Charlemagne, à la villa Gabrielle.
- Le 12 décembre sera organisé un concert de Noël par l'Office de tourisme dans l'église du Sacré-Cœur de Flers-Breucq.
- Le 14 décembre sera donné le concert de l'école de musique à l'espace Concorde.

Voilà pour l'essentiel du calendrier. Bien sûr, nous avons sans doute oublié des manifestations, mais cela donne une image de l'activité importante de la ville sur trois semaines.

ORDRE DU JOUR

Gérard CAUDRON, maire

Je propose comme chaque fois à Stéphanie DEWIERE d'être notre secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre est remis sur tables, conformément au règlement intérieur. Il est rédigé par H2COM, et est envoyé par courriel à l'ensemble des conseillers municipaux, qui ont quinze jours pour faire leurs remarques ; ensuite, le document est imprimé et déposé sur tables. Je n'ai pas eu d'observation, donc

tout le monde est d'accord pour l'approuver.

J'en arrive à l'ordre du jour proprement dit. Patrice CARLIER, qui va aller nous représenter au Méliès, à la présentation d'un film projeté dans le cadre de la Semaine de la solidarité internationale, a souhaité pouvoir nous présenter ses délibérations avant de nous quitter, ce que bien entendu j'accepte volontiers.

Patrice CARLIER, adjoint au maire

Merci Monsieur le Maire. Avant de commencer, je souhaitais parler de ce film, projeté à vingt heures au Méliès, intitulé *Au cœur de la proximité*. Il relate une expérience réalisée en Suisse romande, dans laquelle le consommateur sème, cueille, récolte, devenant ainsi le propre acteur de sa production et de ses besoins. Cette mutation est liée au développement durable et au souci de chacun de consommer mieux et au meilleur prix pour permettre à tous une alimentation saine qui sera, nous le souhaitons, notre consommation de demain. Cette projection sera suivie d'un débat sur l'impact des modes de production actuels. Je rappelle que la semaine de la solidarité internationale se termine dimanche prochain : vous êtes cordialement invités aux événements.

I – TROISIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS DE COOPERATION NORD/SUD AU TITRE DE L'ANNEE 2010

Patrice CARLIER, adjoint au maire

Cette délibération concerne l'association Espace Enfance, qui mène des actions au Congo. La municipalité, comme l'ancienne équipe municipale, a accompagné cette association dans une action pluriannuelle qui consistait à construire un bâtiment pour abriter un centre de formation. Les formations délivrées à ce jour sont des formations de qualification aux métiers du bâtiment. La subvention devrait permettre à cette école d'acheter du matériel pour obtenir une accréditation afin de dispenser cette fois-ci des formations diplômantes de type CAP, BEP, bac professionnel, par l'alternance.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de soumettre cette délibération au vote du conseil municipal.

Gérard CAUDRON, maire

Cinq cents euros, c'est cela ?

Patrice CARLIER, adjoint au maire

Oui, Monsieur le Maire.

Gérard CAUDRON, maire

Sur cette délibération, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Monsieur HILAIRE.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Excusez-moi, je suis un peu surpris : vous venez de nous parler de bac pro, de CAP, de BEP ; c'est une association qui s'appelle Espace Enfants. Quel est le rapport ? Quand j'ai lu la délibération, je m'attendais à ce qu'elle se rapporte à l'enfance, mais ce que vous dites me semble toucher un public plus âgé ; je n'ai donc pas compris le rapport.

Gérard CAUDRON, maire

Personne n'a d'autre question ? Patrice.

Patrice CARLIER, adjoint au maire

Nous avons l'objet de l'association lorsqu'elle est créée. L'objet de la formation était de permettre aux enfants du Congo qui étaient marginalisés d'entrer dans un système scolaire ; le bâtiment étant construit, ils souhaitent faire des formations, parce que les enfants grandissent. L'association évolue avec l'âge des enfants, et souhaite maintenant faire des formations diplômantes. Mais il est vrai que le nom n'a pas changé avec l'évolution des enfants.

Gérard CAUDRON, maire

Nous n'avons pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

II – PROJET DE MODIFICATION DE LA CONVENTION CADRE DE COOPERATION DECENTRALISEE ENTRE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ ET LA VILE DE OUIDAH (BENIN) CONCERNANT LA REHABILITATION D'UN ANCIEN TRIBUNAL

Patrice CARLIER, adjoint au maire

En 2007, une convention est signée entre la mairie de Villeneuve d'Ascq et la mairie de Ouidah pour la réhabilitation d'un ancien tribunal en une maison de l'artisanat. Elle prévoit une subvention de 12 500 €, dont 6 250 sont versés à la signature, pour la première phase des travaux : la réfection de la toiture du tribunal.

En 2008, des élections entraînent un changement de l'équipe municipale à Ouidah, qui souhaite réorienter le projet et transformer cet ancien tribunal en un centre de

jeunesse, et utiliser la subvention pour la réalisation d'une clôture autour de ce nouveau bâtiment.

En 2009, Monsieur ADJOUVI, nouveau maire de Ouidah, adresse un courrier au maire de Villeneuve d'Ascq, pour préciser que les 6 250 € versés en 2007 ont bien été utilisés, mais pour clôturer l'ancien tribunal, devenu une maison pour la jeunesse.

En 2010, Monsieur CAUDRON, maire de Villeneuve d'Ascq, répond : « La Ville s'était engagée à verser le solde de la subvention à réception de la première phase des travaux de réfection de la toiture, et sur présentation des factures détaillées et acquittées. »

En août 2010, le maire de Ouidah adresse un courrier demandant la poursuite des travaux de la clôture, liés à l'octroi de la deuxième partie de la subvention.

La Ville de Villeneuve d'Ascq peut ne pas l'accorder, compte tenu du fait que la nature des travaux n'a pas été respectée, et mettre à ce titre un terme à cette convention, ou – c'est ce qui vous est proposé – poursuivre ce financement. Il convient pour cela de modifier cette convention initiale par un avenant, et de la soumettre de nouveau au conseil municipal. Je précise que ce versement sera subordonné au fait d'avoir reçu les pièces justificatives des travaux terminés et les factures acquittées.

Monsieur le Maire, je vous rends la parole et vous demande de soumettre cette délibération au conseil municipal.

Gérard CAUDRON, maire

Avons-nous des questions ? Madame LEFEBVRE.

Elisabeth LEFEBVRE, conseillère municipale (Alternatives)

Conformément à ce que j'avais dit en commission, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Gérard CAUDRON, maire

Avons-nous d'autres remarques, ou des expressions qui iraient à l'encontre de ce changement d'affectation ?

Je mets aux voix. Nous n'avons pas d'opposition ?

Je note les abstentions du groupe Alternatives.

J'ai oublié de signaler que le groupe Idées neuves pour changer Villeneuve d'Ascq s'appelle maintenant Alternatives. Ils ont pris la décision et me l'ont communiquée. Il m'appartenait de l'annoncer aux collègues : excusez-moi de l'avoir oublié. Ce sera plus facile à retenir : UMP, Alternatives, ce sera plus simple.

Adopté à l'unanimité, moins 3 abstentions (Alternatives).

Gérard CAUDRON, maire

Nous revenons au début de l'ordre du jour.

III – MISE A DISPOSITION D'AGENTS TITULAIRES AUPRES D'ASSOCIATIONS

Pascal MOYSON, adjoint au maire

Nous sommes tenus d'informer le conseil municipal des mises à disposition de personnel titulaire auprès d'associations. Après un passage en commission administrative paritaire le 9 novembre, avec avis favorable, je vous propose la mise à disposition d'agents à l'Office de tourisme, à l'Amicale du personnel, et à l'école de musique. Je pense qu'un tableau a été communiqué aux élus à la demande du groupe Alternatives en commission. Il est bien entendu que nous demanderons le remboursement des rémunérations et des charges aux associations.

Gérard CAUDRON, maire

Conformément au règlement intérieur.

Pascal MOYSON, adjoint au maire

Conformément au règlement intérieur.

Gérard CAUDRON, maire

Avons-nous des questions ?

Adopté à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, maire

Alain CARETTE présente la délibération suivante. Elle concerne une demande de remise gracieuse de pénalités.

IV – CENTRE COMMERCIAL DU TRIOLO – RENOVATION DU CINEMA LE MELIES ET AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE COMMERCE EQUITABLE – LOT 3 : PLATRERIE, CLOISONS, PLAFONDS – MARCHE NEGOCIE DU 13 JUILLET 2007 ATTRIBUE A LA FEDERATION DES CENTRES D'INSERTION – REMISE GRACIEUSE DES PENALITES

Alain CARETTE, adjoint au maire

J'entends ma voisine qui dit « encore ». Il s'agit des travaux effectués au Méliès. Sur le lot 3, plâtrerie, cloisons, plafonds, qui était attribué à la Fédération des centres d'insertion, il est proposé une remise de pénalités importante, puisqu'elle est de 65 % de leur montant. Les services estiment en effet, après avoir examiné le dossier, que l'entreprise FCI n'est engagée qu'à hauteur de 35 % des retards constatés. D'abord parce que certaines défaillances sont dues au maître d'œuvre : nous avons fait appel à un architecte pour l'assistance à maîtrise d'œuvre, et nous sommes en conflit avec lui. Des ouvrages ont été déplacés ; le maître d'œuvre a imposé des matériaux qui, ensuite, n'ont pas été agréés par le contrôleur technique, ce qui a obligé l'entreprise à démonter tout ce qui était en laine de bois, le matériau mis en cause, pour utiliser un autre matériau.

L'ensemble des problèmes rencontrés par l'entreprise fait que je reprends parfaitement la proposition des services, qui est de vous proposer de leur accorder une remise gracieuse de pénalités de 65 %.

Gérard CAUDRON, maire

Avons-nous des questions ? Monsieur HILAIRE.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Cela fait plusieurs fois que nous vous interpellons sur le centre commercial du Triolo, et je vais profiter de cette délibération pour y revenir, principalement sur l'échec de la zone de commerce équitable. Nous avons déjà signalé le manque d'éclairage autour du centre, et nous constatons que l'activité ne décolle visiblement pas. En effet, ces commerces sont isolés, non visibles, non attractifs, sans aucune vitrine ouverte vers l'extérieur...

Gérard CAUDRON, maire

Excusez-moi Monsieur HILAIRE.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Oui ?

Gérard CAUDRON, maire

Ce n'est pas à l'ordre du jour. Vous avez toujours, conformément au règlement intérieur, la possibilité de poser votre question pour le prochain conseil dans les délais prévus par le règlement intérieur. Vous pourrez alors exprimer, comme ce sera fait tout à l'heure pour une question, votre interrogation, il vous y sera répondu.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Je ne peux pas m'exprimer sur le centre commercial du Triolo dont nous débattons...

Gérard CAUDRON, maire

C'est pour le prochain conseil. Suivez le règlement intérieur. Je vous l'ai dit lors du dernier conseil, je n'y reviendrai pas : c'est le règlement intérieur, tout le règlement intérieur, rien que le règlement intérieur.

Il s'agit en l'occurrence d'une remise gracieuse de pénalités pour un chantier passé ayant trait aux travaux sur le Méliès. En plus, sachez-le bien, je partage le fondement de votre question, et cela mérite mieux qu'un échange au débotté. Vous posez votre question par écrit, conformément au règlement intérieur ; vous pourrez l'exprimer à la fin du prochain conseil et il vous sera répondu précisément, car nous aurons préparé tous les éléments de réponse.

Je vous remercie de votre compréhension, Monsieur HILAIRE.

En ce qui concerne les pénalités, là encore conformément au règlement intérieur, un bilan des pénalités a été envoyé aux présidents de groupe, avec le compte rendu de l'ensemble des commissions, là aussi conformément au règlement intérieur ; cela ne se faisait pas avant, d'ailleurs, je veux bien le reconnaître. Il en va de même pour les textes d'expression politique : Madame BARISEAU nous a fait un rappel au règlement et nous lui avons envoyé immédiatement. Cela sera fait tous les mois, et chaque fois que quelque chose ne sera pas conforme au règlement intérieur, vous n'hésitez pas à le rappeler, comme je le fais quand nous en sortons.

Nous n'avons pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

V – AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET AVENANTS : PROGRAMME DES MENUISERIES ; AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE LA CRECHE CANAILLOUS ; TRAVAUX DE RENOVATION DU CENTRE NAUTIQUE BABYLONE**Alain CARETTE, adjoint au maire**

Il est indiqué dans l'ordre du jour que c'est une délibération amont ; en fait, ce n'est une délibération amont que pour le point 1, programme des travaux de menuiserie,

et pour le point 3, travaux du centre nautique Babylone. Pour ce qui concerne le point 2, travaux de la crèche Canaillous, c'est plutôt une innovation, parce que nous n'avons pas encore rencontré cela dans notre conseil : il s'agit de travaux qui étaient supérieurs à 206 000 €, mais inférieurs à 4 845 000 € ; quand il existe un avenant supérieur à 5 % mais que le marché ne dépasse pas 4 845 000 €, la délibération est nécessaire, mais pas le passage en CAO. Cela va vous faire plaisir, Monsieur le Maire, parce que je sais que vous n'êtes généralement pas très content du fait que le conseil municipal n'a pas la possibilité de ne pas approuver ce qu'a décidé la CAO : là, c'est le conseil municipal qui décide.

Je peux bien sûr vous en dire plus sur les travaux supplémentaires de la crèche Canaillous ; je ne vais pas lire tout ce que j'ai surligné, parce que j'en aurais pour un certain temps.

Nous avons sur le lot 1, gros œuvre (démolition, carrelage, faïence, serrurerie et aménagements extérieurs) un avenant d'un montant de 12,05 %, ce qui n'est pas rien. Nous nous sommes par exemple aperçus que derrière certains murs démolis, les poutres ou les dalles étaient peu ou mal ferrillées, et il a fallu supprimer des moisages de fer, c'est-à-dire des réunions de fin d'assemblage, et poser de nouveaux poteaux, ce qui était évidemment imprévisible avant de réaliser ces travaux de démolition.

Ensuite, dans le hall d'entrée se trouvait un poteau rouillé, tellement rouillé qu'il s'est effondré. Pour le refaire, il faut refaire le soubassement en pavés autobloquants.

Les briquettes de parement, ce qui n'est pas rien, qui habillent certains murs de la crèche, ont dû être déposées afin d'obtenir une circulation PMR réglementaire qui n'existait pas avant.

Je pourrai si vous le souhaitez commenter lot par lot mais voilà ce dont il s'agit. Le total se monte à 131 845 € d'avenant, soit 6 % du marché initial. C'est important, mais je vous rappelle que quand nous prenons une entreprise d'aide à la maîtrise d'œuvre telle que l'agence Syntive pour l'église Saint-Sébastien, elle ajoute 10 % à l'ensemble de l'évaluation des travaux qu'il faudra réaliser, parce que c'est une pratique régulière pour un marché de réhabilitation lourde. Je ne dis pas que nous n'avons aucune responsabilité dans ces glissements, mais il faut bien dire que quand il ne s'agit pas de construction, mais de réhabilitation, tout n'est pas prévisible.

Gérard CAUDRON, maire

Avons-nous des questions sur cette délibération ?

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

VI – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE AU TITRE DE L'ANNEE 2010

Dominique FURNE, adjointe au maire

Je vous propose, dans le cadre du budget supplémentaire, de voter une subvention exceptionnelle de 29 127 € pour l'Association des écoles de musique de Villeneuve d'Ascq. Cette subvention lui permettra d'apurer ses comptes et de repartir sur de bonnes bases, puisqu'elle pourra ainsi payer les primes de licenciement économique d'un des deux directeurs et d'une des deux secrétaires. Cela permettra de repartir sur une année avec une réorganisation tant vis-à-vis des professeurs que vis-à-vis des heures des élèves.

Nous avons ensuite une subvention exceptionnelle pour le projet « Si la Haute-Borne m'était contée » à l'association de la Haute-Borne, qui a créé une très belle exposition et un livret reposant sur un travail de recherches très important.

Ensuite, une subvention exceptionnelle de 2 500 € est proposée pour l'association Monique-Teneur-Sauvegarde du patrimoine rural, destinée à la réalisation d'un livret spécifique pour les enfants.

La quatrième est destinée au Quatuor en liberté, pour son concert dans le cadre des quarante ans de la ville. Elle est labellisée « La belle année ». D'un montant de 2 800 €, elle est répartie sur la fin de l'année.

Le total d'affectation de subventions est de 34 927 €.

Gérard CAUDRON, maire

Avons-nous des questions sur cette délibération ?

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

VII – ADHESION A L'ARA (ASSOCIATION AUTOUR DES RYTHMES ACTUELS)**Dominique FURNE, adjointe au maire**

Cette adhésion, pour la modique somme de 30 €, nous permettra de travailler encore mieux avec cette association roubaisienne, que beaucoup d'entre vous connaissent sans doute. Dans le cadre du CLEA, nous sommes amenés à travailler avec elle, nous sommes aussi amenés à loger des artistes, et il nous arrive de recevoir plus d'artistes que nous ne sommes en capacité d'en loger à la ferme d'En-Haut. L'ARA ayant des logements en location, c'est un échange de bons procédés, puisque l'adhésion à l'association nous permet de pouvoir y loger nos artistes gratuitement.

Gérard CAUDRON, maire

Avons-nous des questions sur cette délibération ?

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

VIII – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT ET D'EQUIPEMENT AU CENTRE SOCIAL COCTEAU POUR L'ACHAT DE MOBILIER ET LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR POUR LA HALTE-GARDERIE

Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire

Comme l'indique l'objet de la délibération, le centre social Cocteau souhaite obtenir de notre part une subvention afin de cofinancer l'achat de mobilier et la réalisation de travaux d'aménagement pour la halte-garderie. La règle veut que nous contribuions à hauteur de 33 % du projet qui nous a été présenté, et nous soumettons à votre approbation la participation de la Ville à hauteur de 3 680 €.

Gérard CAUDRON, maire

Avons-nous des questions sur cette délibération ? Monsieur HILAIRE.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

C'est une remarque qui concerne les interventions de la page 19 et de la page 22. Nous vous avons déjà interpellé plusieurs fois sur les centres sociaux villeneuvois qui rencontrent des difficultés, liées pour certains à des problèmes de gestion, pour d'autres à des désengagements du Conseil général, pour d'autres à des désengagements de la CAF. Mais ces deux délibérations nous surprennent : nous avons un budget annuel global par centre social qui doit leur permettre de réaliser leurs activités, et nous devons régulièrement ajouter des suppléments de budget en dépenses, auxquels devraient correspondre une recette liée à cet investissement. Les activités de ces centres sociaux doivent correspondre à des demandes de dossiers validées par les CAF – Madame WERREBROUCK, vous me direz si je me trompe – et ces demandes de subventions devraient donc être passées dans la globalité des dossiers. Nous avons le sentiment que la gestion des centres sociaux à Villeneuve d'Ascq n'est pas bien contrôlée par les personnes qui en sont chargées.

A ce propos, Monsieur le Maire, je me permettrai de vous rappeler que lors du conseil municipal du mois de septembre, nous nous étions inquiétés de la santé financière du centre social Flers-Sart au regard d'un redressement URSSAF. Vous n'étiez pas là, Monsieur le Maire. Madame WERREBROUCK nous avait affirmé qu'aucun contrôle URSSAF n'était en cours au centre social. Effectivement, il n'est plus en cours, parce qu'il a eu lieu l'an dernier, et il a entraîné un redressement de 25 982 €, ce qui a provoqué un déficit de 44 747 € de cette structure pour l'année 2009. C'étaient les comptes de 2009, rendus lors de l'assemblée générale de 2010. J'ai ici le rapport de l'assemblée générale du 30 avril 2010. Madame Maryvonne GIRARD m'avait assuré, lors du conseil de septembre, y avoir assisté et ne pas avoir entendu parler de contrôle d'URSSAF : ce contrôle est rappelé dans le rapport moral

de la présidente, en première page. Je suis donc surpris de ce qui m'a été dit à l'époque. Nous avons donc raison lors de l'avant-dernier conseil municipal : il s'est bien produit un contrôle URSSAF et un redressement.

Nous nous interrogeons sur la qualité de ces contrôles auprès des associations auxquelles nous versons des subventions. Il nous paraît très important que vous puissiez dresser un bilan des centres sociaux de la ville, et nous présenter lors d'un prochain conseil un tableau de l'avenir des centres sociaux à Villeneuve d'Ascq.

Gérard CAUDRON, maire

Avez-vous d'autres observations, d'autres questions ? Michèle WERREBROUCK peut répondre.

Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire

La première question, si je l'ai bien comprise, pose la pertinence de voter aujourd'hui une subvention d'investissement, alors que nous avons déjà voté une subvention globale, mais de fonctionnement, dans le cadre du budget. Ce que je viens de dire répond à votre question. Autrement dit, dans le cadre du budget, nous nous intéressons à une subvention de fonctionnement par rapport aux activités et aux projets présentés par les centres sociaux ; et dans un second temps, nous examinons les subventions d'investissement. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas prévu dans le budget, mais nous laissons le temps aux centres sociaux d'affiner leurs demandes, d'où la présentation de cette délibération aujourd'hui ; cette remarque vaut aussi pour la délibération suivante. Il n'existe donc aucun problème par rapport au fait que nous votions aujourd'hui une subvention d'investissement, et non de fonctionnement.

Quant à votre question sur l'URSSAF, elle contient la réponse puisque comme vous l'avez dit vous-même, il s'agissait d'un contrôle de l'année dernière. Or nous sommes dans le cadre du budget 2010, et en ce qui me concerne, pour le budget 2010, je n'ai pas entendu parler, comme je l'ai dit la dernière fois, de redressement ou de contrôle de l'URSSAF.

Par ce biais, vous posez la question du contrôle du fonctionnement des centres sociaux. Il faut faire attention à ses propos et à son vocabulaire, dans la mesure où nous ne pouvons pas contrôler l'organisation. Nous pouvons veiller à ce que les fonds publics accordés aux associations et aux centres sociaux soient utilisés à ce qui était prévu. C'est ce que nous faisons. Tout au long de l'année, c'est la préoccupation essentielle du service Vie associative, qui est chargé du suivi des centres sociaux. C'est pourquoi, face aux demandes de subventions pour l'année suivante, nous demandons toujours un rapport détaillé sur les subventions accordées.

Vous extrapolez une fois de plus, et vous parlez de l'avenir des centres sociaux. Je ne vois pas en quoi, à partir d'une subvention d'investissement, vous vous interrogez sur l'avenir des centres sociaux à Villeneuve d'Ascq : permettez-moi de vous dire que c'est faire un grand pas. L'avenir des centres sociaux à Villeneuve d'Ascq profite à trois cents pour cent de la qualité de l'accompagnement que nous menons avec eux ; notamment, vous avez probablement en mémoire que nous avons lancé dès notre arrivée un diagnostic de territoire ; celui-ci se prolonge encore aujourd'hui par

les chantiers de coopération. Ces derniers ont permis de rassembler l'ensemble des services de la Ville et les centres sociaux, à la très grande satisfaction des uns et des autres, et cette phase des chantiers de coopération va se prolonger par le biais de chantiers montés en commun. Ma phrase d'introduction à la réponse à votre question est que les centres sociaux et la population bénéficient de la qualité de l'accompagnement, tant sur le plan financier que sur le plan pédagogique. Les habitants de Villeneuve d'Ascq en profitent largement ; c'est pour eux que nous le faisons.

Si vous souhaitez que lors d'une réunion nous présentions plus en détail le travail accompli dans le cadre des chantiers de coopération, nous sommes bien sûr à votre disposition.

Gérard CAUDRON, maire

Merci Michèle. Je veux simplement souligner le travail remarquable que tu as accompli dans le cadre de ta délégation depuis près de trois ans pour remettre à plat l'ensemble des problématiques des centres sociaux, dont je rappelle que nous ne sommes pas les seuls financeurs, et pour lesquels notre ligne a toujours été que nous tenons nos engagements, mais nous ne pouvons pas nous substituer au désengagement des autres. Aujourd'hui, deux ans après le début effectif de ces travaux, nous n'avons plus les mêmes angoisses. Nous avons toujours des questions, nous en aurons toujours, et j'ajoute quand même que nous avons hérité d'un centre social qui avait été pré-supprimé avant mars 2008 : aucune activité n'a été interrompue ; c'est la maison des Genêts, et l'ensemble des services rendus à la population l'ont été dans un cadre différent, mais l'important était qu'ils continuent à être rendus.

En l'occurrence, nous allons voter sur une première subvention d'équipement à Cocteau. Avons-nous des avis contraires ? Madame LAFORCE demande la parole.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Je rejoins ce que vous disiez, Monsieur le Maire, et je veux simplement dire à Monsieur HILAIRE que si l'Etat ne mettait pas en difficulté les centres sociaux par ses baisses récurrentes de crédits, leur avenir serait peut-être un peu plus rose dans notre ville.

Gérard CAUDRON, maire

Avons-nous des oppositions sur cette délibération qui, je le rappelle, est une subvention ? Vous voyez que je suis très libéral, puisque j'ai quand même laissé s'établir un petit débat alors qu'il s'agit, je le rappelle, de l'achat de mobilier et de travaux d'aménagement intérieur de la halte-garderie, pour lequel nous nous étions engagés pour une subvention à hauteur de 33 %. C'est cette délibération que nous votons ce soir.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

IX – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT ET D'EQUIPEMENT AU CENTRE SOCIAL CORNEILLE POUR LE REMPLACEMENT D'ELEMENTS D'ELECTROMENAGER ET DES TRAVAUX DE REFECTION DES SALLES D'ACTIVITES

Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire

Nous sommes dans la même logique, dans le même accompagnement et dans les mêmes proportions. En l'occurrence, compte tenu du coût total qui nous a été présenté par le centre social, nous proposons d'attribuer une subvention d'investissement de 2 930 €, soit 33 % du montant total.

Gérard CAUDRON, maire

Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, maire

La parole est à André LAURENT, qui est la vedette ce soir, puisqu'il va nous parler d'abord des rapports annuels 2009 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement, de l'eau potable, et des déchets.

X – PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT, DE L'EAU POTABLE, ET DES DECHETS

André LAURENT, adjoint au maire

Je m'aperçois qu'effectivement, ces rapports étaient très attendus, donc je me lance.

- Je commencerai par les **résidus urbains**, en essayant d'être le plus synthétique possible. Le marché a été attribué à Esterra. Je vous rappelle le triptyque de la communauté urbaine en ce qui concerne les déchets : « Jeter moins, trier plus, traiter mieux ».

Les collectes d'ordures ménagères en porte-à-porte représentent 418 000 tonnes de déchets par an. Les encombrants, en porte-à-porte comme en apport à la camionnette ou en déchetterie, représentent 176 000 tonnes. Les déchets d'origine commerciale ou artisanale se montent à 6 500 tonnes. Les déchets municipaux et des administrations atteignent 63 000 tonnes. Cela représente une quantité importante de déchets, que la communauté urbaine doit traiter.

Le tri a été attribué à Triselec Lille, avec deux centres de tri : Lille-Loos,

60 000 tonnes, et Halluin, 60 000 tonnes également. Les produits triés sont ensuite vendus, LMCU en tirant une recette. Il faut savoir que Triselec fait de la formation-insertion en faveur de l'emploi.

Au chapitre « traiter mieux », concernant la valorisation organique, nous avons le CVO, centre de valorisation organique, de Sequedin, exploité par Carbiolan : il s'agit de bio méthanisation, production de gaz qui ne sert pas directement à alimenter les bus, mais qui est maintenant réinjecté dans le réseau GRDF, et qui sert ensuite à alimenter les bus en carburant. Ce qui reste part au compostage.

Nous avons ensuite un centre de valorisation énergétique à Halluin, exploité par Valnord. La chaleur dégagée fait tourner une turbine, laquelle entraîne un alternateur qui produit de l'électricité, celle-ci étant ensuite revendue : c'est une recette également. Il faut cependant savoir qu'un incinérateur doit toujours fonctionner à charge nominale, c'est-à-dire qu'il faut toujours de quoi l'alimenter pour qu'il fonctionne correctement. Nous sommes donc dans un dilemme entre la volonté de moins jeter et la nécessité d'alimenter en permanence, et si possible à quantité constante, un incinérateur ; c'est une petite contradiction.

Enfin, il reste, pour les déchets ultimes, l'enfouissement technique.

Le premier point du triptyque était « jeter moins ». Comment jeter moins quand la production, en amont, fournit toujours autant de suremballages ? C'est là qu'il faut agir en premier, c'est-à-dire éviter les suremballages, et il reste un gros travail à faire dans ce domaine.

- Nous passons maintenant à l'eau, qui est une délégation de service public valable jusqu'au 31 décembre 2015. Son prix est de 3,46 € le mètre-cube, qui se décompose ainsi : fourniture de l'eau, 1,11 € ; abonnement, 0,27 € ; assainissement, 1,30 € ; taxes et redevances, 0,78 € ; les taxes et redevances concernent l'Etat et l'Agence de l'eau, c'est la partie qui augmente le plus pour 2009.

Dans la métropole, nous consommons environ cent litres d'eau par jour par personne, soit 146 m³ pour une famille de quatre, soit 500 € par an, soit encore, puisque il est à la mode de ramener au plus bas, 42 € par mois. Pour des gens qui ont des faibles revenus, 42 € par mois, cela fait beaucoup.

Le rendement brut, c'est-à-dire en quelque sorte les pertes, était meilleur en 2008 qu'en 2009. Nous avons encore plus de 21,3 % de pertes par an. Il paraît que les gels du mois de janvier ont fait éclater des conduites, occasionnant ces pertes. Par ailleurs, certains points, comme les bornes incendie, n'ont pas de comptage ; cela fait partie des pertes, des volumes non facturés.

En ce qui concerne les travaux, les branchements en plomb sont supprimés. Vous pouvez le constater un peu partout dans Villeneuve d'Ascq : quand des travaux sont effectués au droit des maisons, c'est en général pour remplacer les conduites en plomb.

Au niveau de la surveillance et du suivi de la qualité de l'eau, la DDASS intervient, de même que les producteurs d'eau et LMCU. L'eau est un produit très contrôlé, c'est sans doute un des plus contrôlés qui puissent exister : vous pouvez boire de l'eau du robinet sans aucun problème. Je sais que nous avons ici des bouteilles d'eau minérale, mais si nous pouvions avoir de l'eau en carafes, ce serait parfait.

L'eau que nous consommons ne provient pas seulement du bassin de la métropole, mais aussi de la Lys, d'Aire-sur-la-Lys ; elle provient également de la craie et du

carbonifère, ce qui fait que nous avons une eau très calcaire. Actuellement, il faut se dire que le plus important pour nous, et cela va être un des gros chantiers de l'avenir, sera de protéger nos sources, aussi bien les lieux de pompage que les champs captants, et nous avons un gros travail à faire pour éviter que ces sols soient pollués. C'est bien commencé, mais je pense qu'il va falloir le renforcer.

J'ajoute une réflexion sur la tarification sociale de l'eau, puisque nous en parlions : il paraît que cela a été mis en réflexion dans le cadre du Grenelle 2 de l'environnement. Une proposition de loi vise à la création d'une allocation de solidarité pour les gens ayant des factures d'eau supérieures à 3 % de leurs revenus, ce qui entraînera une taxe supplémentaire, puisque qui dit allocation d'un côté dit taxe de l'autre, qui serait de 0,5 % de la part eau et de la redevance assainissement. Donc chacun paiera pour ceux qui ne peuvent pas payer.

La part assainissement est la partie la plus importante du prix de l'eau que nous payons. Villeneuve d'Ascq est concernée par deux stations d'épuration, puisque nous en avons une rue Colbert, à la limite de Forest-sur-Marque, et que le nord de la ville, le Breucq, se rejette dans celle de Marquette-lez-Lille. Un grand problème se pose dans une partie de la communauté, tenant au fait que nous n'avons pas de conduites de récupération d'eau séparées : pour la plupart, eaux usées et eaux pluviales empruntent la même conduite ; c'est un problème car nous retraits les eaux pluviales de la même manière que les eaux usées. Dans les nouveaux chantiers, il est en principe imposé de faire des conduites séparées.

Qui dit assainissement dit épuration et, bien sûr, boues de récupération. Une partie, que nous pourrions appeler les déchets ultimes, part en enfouissement technique : cela représente 5 600 tonnes en 2009, c'est en augmentation ; 2 500 tonnes sont incinérées, c'est en baisse ; 4 800 tonnes partent en compostage, c'est en hausse ; 5 500 tonnes partent en valorisation agricole, c'est en baisse et c'est tant mieux : 3 000 tonnes partent en co-incinération en cimenteries, c'est en hausse.

Le service assainissement est également compétent en matière de lutte contre les inondations. Un gros travail serait à mener au niveau des réaménagements des champs, notamment par l'implantation de haies et de fossés qui permettraient peut-être de retarder des inondations dues à des ruissellements. Je note également la création d'infrastructures de rétention des eaux pluviales, ces bassins que nous retrouvons dans les zones urbaines : c'est peut-être un mal nécessaire, mais ce serait sans doute mieux si nous pouvions tout traiter en amont.

Le service a également la compétence de l'assainissement non collectif, pour ceux qui ne peuvent pas se raccorder au réseau collectif, lequel nous concerne essentiellement ; dans ce cas, les gens doivent créer chez eux des mini-stations d'épuration ou l'équivalent.

Voilà ce que j'avais à dire sur ces trois délégations de service public.

Gérard CAUDRON, maire

Merci André. Tu as réussi à être intéressant sur des rapports un peu arides.

Alain CARETTE a demandé la parole. Quelqu'un d'autre veut-il intervenir ?

Alain CARETTE, adjoint au maire

Je souhaitais seulement indiquer qu'une coquille s'était malicieusement glissée dans la rédaction de la délibération. Il est indiqué page 25 : « commission 1 TUALE (transports...) ». Vous aurez bien sûr tous corrigé : il s'agit des travaux.

Gérard CAUDRON, maire

Voilà ce que c'est que d'avoir des sigles. Il ne s'agit pas de voter ces rapports annuels, mais d'en prendre acte, et de prendre acte qu'ils ont bien été présentés. Nous en sommes d'accord.

XI – CONCOURS 2010 « ENSEMBLE EMBELLISSONS LA VILLE » - ATTRIBUTION DES LOTS**André LAURENT, adjoint au maire**

C'est un beau concours, qui n'a malheureusement réuni que quatre-vingt-treize participants ; c'est en hausse, donc c'est bien, nous sommes sur une belle courbe, à confirmer bien sûr l'an prochain. Ce concours pourrait aussi s'appeler « De la couleur dans la ville », même si Madame SARTIAUX nous a fait une remarque en commission que j'essaierai de retenir, avec un petit commentaire par rapport à cette appellation, car nous avons besoin de la couleur, de belles fleurs qui mettent de l'envie et de la joie dans cette ville.

Comme à l'accoutumée, cinq catégories étaient proposées : jardins potagers ; jardins d'agrément ; balcons, fenêtres et façades ; murs fleuris et verdis ; pieds d'immeuble et ensemble de maisons. Nous avons décidé de récompenser tout le monde. Tant que nous pouvons le faire, faisons-le. Le montant total de l'opération est de 4 440 €. Un coup de cœur est toujours décerné, avec un lot exceptionnel de 200 € ; il vaut le coup d'être mis en valeur et je pense que cela peut inciter des gens à égayer leur maison.

Nous avons aussi mis en valeur cette année deux très jeunes concurrents, qui ont également été récompensés : si les enfants peuvent s'y mettre, ils entraîneront aussi peut-être un peu plus les parents.

Vous êtes bien sûr tous invités à la remise des lots : Monsieur le maire vous a donné la date, qui est le samedi 11 décembre, à la villa Gabrielle.

Gérard CAUDRON, maire

Comme vous l'avez remarqué – ce n'est pas toujours le cas – nous votons avant de remettre.

Avons-nous des questions, des remarques ?

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

XII – AFFECTATION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL FLERS-SART POUR UNE ACTION MENEES DANS LE CADRE DU DRE (DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE)

Françoise MARTIN, adjointe au maire

Le centre social a mené dans le cadre du DRE une action intitulée « Peinture à quatre mains », visant à renforcer le lien familial autour d'un projet commun, tout en initiant les enfants et les parents à une pratique artistique, la peinture.

Je vais me permettre de vous donner quelques indications sur ce dispositif de réussite éducative ; je n'ai jamais eu l'occasion de le faire en conseil municipal. Il a été initié par les programmes 15 et 16 du plan de cohésion sociale. Il s'adresse aux jeunes âgés de deux à seize ans qui présentent des signes de fragilité ou ne bénéficient pas d'un environnement social, sanitaire, familial ou culturel favorable à leur épanouissement. Il leur est proposé un accompagnement individualisé et global. Dans notre ville, il s'inscrit dans la continuité d'un travail engagé, notamment au titre des CUCS, les contrats urbains de cohésion sociale, dans les quartiers du pont de Bois, de l'Hôtel de Ville, de la Résidence, de la Poste, une partie du quartier du Triolo, et de Babylone, notamment l'école La-Fontaine. Deux collèges et onze groupes scolaires, c'est-à-dire écoles maternelles et élémentaires, sont concernés. A Villeneuve d'Ascq, le dispositif est en place depuis 2008 ; c'est un dispositif très jeune et en pleine progression.

Au 15 juin 2010, il touchait quatre cents enfants et adolescents par le biais d'actions liées à la santé, à la scolarité, à la culture, au sport. Toutes ces actions sont validées par la préfecture avant d'être entamées. Ce dispositif est financé par l'Etat. Son objet est pertinent, cette pertinence a été relevée dans le cadre de l'Association des maires des grandes villes de France, à laquelle nous adhérons, mais également dans le cadre du Collectif des villes du Nord, qui ont mis en place ce dispositif de réussite éducative. Nous avons noté sa souplesse et sa réactivité, qui permettent d'apporter une réponse sur mesure aux jeunes.

L'évaluation est extrêmement poussée, le maillage est très important. Les partenaires sont l'inspection académique, le Conseil général, la CAF, la direction départementale des Affaires sanitaires et sociales, la direction départementale de la Jeunesse et des Sports, l'USEP, et de très nombreuses associations villeneuvoises, ainsi que les écoles liée à l'inspection académique, mais aussi les CAL, etc.

Le problème de ce dispositif tient à son manque de lisibilité certain, à court terme et à moyen terme. A court terme, je vais vous donner un exemple : le budget prévisionnel pour ce dispositif était de 330 000 € pour 2010 ; en juin, nous avons appris que le financement s'élèverait finalement à 158 000 € ; je répète que tout est validé par la préfecture, nous ne menons aucune action qui ne le soit pas ; cela veut dire que toutes nos actions ont été validées, nous avons reçu en juin 50 % de ce qui était en principe acquis. Nous avons lutté et finalement obtenu en juillet un budget de 200 000 €. C'est dans ce cadre qu'une nouvelle action, « Endoscola », validée par la préfecture, permettant une meilleure intégration des enfants du voyage et des enfants roms dans les écoles, a été mise en attente. Quant à « Peinture à quatre mains », le centre social Flers-Sart l'avait entamée ; finalement, elle n'a pas été

financée. Sur les lignes budgétaires de l'enseignement, nous nous proposons donc de financer ces actions à hauteur de 3 250 € pour ne pas mettre à mal ce centre social.

Quant au moyen terme, en octobre nous ne savions pas si ce dispositif était reconduit pour 2011 ; nous l'avons su fin octobre. Il faut savoir que dans ce dispositif sont financés le coordonnateur à plein-temps, ainsi qu'un plein-temps et un mi-temps de référents de parcours, qui ne savaient donc pas en octobre s'ils seraient rémunérés en janvier.

C'est donc un dispositif excellent dans le fond, mais qui n'a malheureusement pas la visibilité nécessaire à la poursuite d'un travail de qualité. Nous espérons, nous attendons, nous sollicitons. Je vous demande donc de voter cette subvention de 3 250 € qui représente le financement de cette action.

Gérard CAUDRON, maire

Avons-nous des questions ? Martine BERTHOULOUX.

Martine BERTHOULOUX, conseillère municipale (non inscrite)

Je profite de cette délibération parce que j'aimerais savoir si le dispositif intègre la scolarisation des Roms et des enfants du voyage, sachant que ce n'est pas tout à fait la même chose. Je sais que sur la ville, de nombreux Roms se sont implantés. Leurs enfants bénéficient-ils de ce dispositif ?

Gérard CAUDRON, maire

Françoise MARTIN va répondre.

Françoise MARTIN, adjointe au maire

Certains enfants du voyage ont intégré ce dispositif de réussite éducative. L'opération « Endoscola » a pour but de permettre un lien entre l'école et les familles d'enfants du voyage mais aussi d'enfants roms.

Quant à la scolarisation des enfants roms, aucune question ne se pose : oui, nous les scolarisons. Nous pouvons creuser la réponse en nous penchant sur le rôle de l'école publique, qui est d'assurer une éducation pour tous, dans la philosophie du droit du sol, c'est-à-dire non pas de permettre, mais presque d'imposer à tous les habitants, qu'ils soient français ou non, de bénéficier d'une éducation et d'une scolarisation. C'est dans cet esprit qu'ont été forgées les valeurs et les idéaux d'une République qui se voulait résolument égalitaire, sociale et laïque. En conséquence, sauf à vouloir rompre avec cet héritage républicain, auquel seul Vichy s'est attaqué depuis la naissance de la Troisième République, les élus de la République doivent veiller, dans le cadre de leurs compétences, à assurer la scolarisation de tous les enfants qui sont sur leur territoire. C'est pourquoi, en qualité d'élue municipale, je considère que, dans le respect des principes républicains, nous devons œuvrer pour garantir la scolarisation de tous les enfants qui séjournent sur notre territoire, sans privilège, sans discrimination, dans un souci d'égalité et de raison républicaine.

De façon concrète, comment cela se passe-t-il à Villeneuve d'Ascq, parce que c'est aussi le sens de ta question ? La ville est composée d'un secteur nord et d'un secteur sud avec deux inspections différentes. Nous travaillons très bien avec les deux inspecteurs, de même qu'avec les directeurs d'école, nous sommes en collaboration extrêmement étroite. Il faut savoir que les directeurs d'écoles doivent accueillir les enfants, qu'ils soient du voyage ou roms : c'est une obligation. La municipalité inscrit. Comment inscrivons-nous ? Nous procédons dans le souci d'un bon fonctionnement ; certaines écoles sont un peu surchargées en élèves : nous nous mettons en lien avec le directeur pour voir s'il a la capacité d'accueil ; si c'est possible géographiquement ; s'il n'apparaît pas d'incompatibilité avec certains groupes ethniques, parce qu'il ne faut pas se faire d'illusions : tout le monde ne s'entend pas avec tout le monde – c'est un peu le cas de l'école Taine, qui accueille beaucoup de gens du voyage, avec lesquels la population rom ne s'entend pas nécessairement. Nous agissons toujours en lien avec les directeurs d'école. A l'heure actuelle, une vingtaine d'enfants roms sont inscrits dans les écoles, et répartis : peu dans le nord de la ville, un peu plus dans le sud ; quatre écoles en accueillent.

Gérard CAUDRON, maire

Je mets cette délibération aux voix.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

XIII – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE AUX TRAVAUX DE REFECTION DU LCR CADET-ROUSSELLE

Monique LEMPEREUR, conseillère municipale (EPVA)

Il s'agit de la mise en sécurité du LCR Cadet-Rousselle. Il avait été fermé fin 2008 suite à la dissolution de l'association gestionnaire. Une nouvelle association vient de signer une convention avec le bailleur Logis Métropole. Les travaux qui vont être faits avaient été programmés dès 2007 : le bailleur va les réaliser, et la Ville participe pour un montant de 3 913 €, soit un tiers du montant, selon la règle.

Gérard CAUDRON, maire

Avons-nous des questions sur cette délibération ?

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

XIV – REVISION DU PLAN DES DEPLACEMENTS URBAINS – AVIS DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Claudine SARTIAUX, conseillère municipale (EPVA)

Le plan de déplacements urbains, dit PDU, de Lille Métropole Communauté urbaine a été adopté en juin 2000. Le document sert de feuille de route pour mener une politique de déplacements cohérente et ambitieuse. La loi nous oblige à réviser et compléter ce document afin de le rendre conforme à la loi Solidarité et renouvellement urbains, dite loi SRU, qui élargit le rôle du PDU à celui d'outil de planification et de programmation.

Le 16 janvier 2009 a eu lieu à LMCU un grand débat sur la mobilité. L'ensemble des réflexions et échanges dans le cadre de la révision du PDU et de ce débat ont servi de base pour définir les principales orientations, qui sont les suivantes : aménager le territoire pour réduire la dépendance à l'automobile ; faciliter l'inter-modalité ; faciliter le rôle urbain du train et mettre en œuvre deux lignes de tram-train pour aller vers Orchies ; renforcer la performance du réseau de bus ; renforcer l'offre du métro ; aménager une métropole cyclable exemplaire ; développer le confort et l'usage de la marche ; améliorer l'utilisation du réseau routier existant et la qualité des espaces publics ; affirmer une cohérence métropolitaine en matière de stationnement ; utiliser éventuellement le patrimoine fluvial pour transporter des voyageurs.

A partir de toutes ces réflexions, le projet 2010, voté le 2 avril 2010 à la communauté urbaine est dans la continuité du PDU voté en 2000. Après son adoption par LMCU, il est proposé aux collectivités d'émettre un avis. L'enquête publique en cours permet à la commune de se prononcer aujourd'hui, en tant que personne publique, mais aussi en tant que relais des citoyens après la plénière des conseils de quartier du 6 novembre. Ce projet fait également état de l'élaboration de micro-PDU qui sera menée à Villeneuve d'Ascq au sein d'une réflexion plus large sur l'ensemble du territoire, en particulier le territoire est.

En conséquence, et après avis de la commission plénière des conseillers de quartier du 6 novembre et de la commission 1 TUALE du 8 novembre, il est proposé aux membres du conseil municipal d'émettre les avis ci-après, en ce qui concerne six axes retenus.

- Axe 1, ville intense et mobilité : il s'agit de valoriser les stations de transport lourd ; il est important que l'intensité urbaine exigée soit adaptée au contexte de la ville, en cohérence avec sa qualité de « ville nature ». Dans le plan local d'urbanisme, les zones inscrites pour l'urbanisation ne devront devenir des « zones intenses » qu'à la condition extrême de les réaliser en même temps que les équipements notamment de desserte (voirie et transport) pour éviter les problèmes que nous avons rencontrés à la Haute-Borne.

- Axe 2, réseaux de transports collectifs : il nous faut confirmer la pertinence du projet de tram-train allant de Don à Tournai et desservant Pont de Bois et la gare d'Ascq. Il faut aussi affirmer l'urgence d'avoir une ligne à haut niveau de service allant de Marcq à Pont de Bois. Il faut que la mise aux normes de la station de métro du Triolo, pour sa sécurité et surtout son accessibilité, soit réalisée.

- Axe 3, partage de la rue et modes alternatifs : il s'agit d'optimiser l'existant en jalonnant de façon plus visible les cheminements piétonniers et cyclables. Certaines

mesures devront être prises pour améliorer l'existant : rénover les aménagements cyclables et des buses, sachant que les pistes cyclables semblent souvent avoir été faites pour les loisirs mais pas pour les déplacements ; sécuriser certains points noirs ; rendre l'ensemble du réseau piétonnier et cyclable accessible non seulement aux personnes à mobilité réduite, mais à toute personne ayant un handicap ; compléter le réseau piétonnier et cyclable de Villeneuve d'Ascq dans le cadre d'un meilleur rabattement vers les stations de transport ; favoriser les modes alternatifs.

- Axe 4, transport de marchandises : les réflexions qui portent sur le contournement sud-est de Lille et les échangeurs sur l'A 27 prennent en compte les difficultés actuelles de circulation dans le secteur de la Haute-Borne et rue des fusillés.

- Axe 5, environnement et sécurité des personnes : nous encourageons la diminution des trajets en voiture au profit de modes moins polluants (transports en commun, vélo, marche) et une baisse globale des vitesses de circulation. Au niveau de la mairie de Villeneuve d'Ascq, la politique ambitieuse d'équipement systématique des véhicules en carburation GNV et GPL sur 75 % de la flotte participe à la diminution des émissions polluantes liées aux déplacements.

- Axe 6, mise en œuvre, suivi et évaluation : nous souhaitons que dans ce cadre soient également considérées comme acteurs du territoire les instances de participation ouvertes aux citoyens, notamment les conseils de quartier, mais aussi les associations concernées, celles-ci pouvant faire valoir leur expertise d'usagers.

De plus, l'annexe « accessibilité » du PDU décline vingt-deux actions pour améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées. Quelques points sont à conforter : l'accessibilité des billetteries aux personnes ayant des déficiences cognitives en développant les pictogrammes et les photos ; LMCU réalise actuellement dans douze sites un diagnostic ERP (établissement recevant du public) pour les PMR, mais doivent y être prises en compte l'ensemble des déficiences ; de nombreux établissements spécialisés étant présents à Villeneuve d'Ascq, cette spécificité nécessite d'être plus large dans l'arbitrage des itinéraires à adapter ; l'absence d'ascenseur à la station de métro Triolo ne permet pas l'accès à la billetterie en niveau haut pour les personnes en fauteuil roulant ; nous demandons une vigilance vis-à-vis des zones d'entreprises, dont la plupart n'ont pas de trottoirs, pour favoriser l'emploi des personnes handicapées, dont l'accès doit toujours être pris en compte : alors que nous sommes très directifs lorsqu'il s'agit des ERP, nous constatons que des travaux coûteux sont parfois demandés à des privés, mais que l'accès en fauteuil roulant est impossible ; il faut mener une réflexion concernant le mobilier urbain, sa visibilité par de meilleurs contrastes, son implantation, et développer des feux sonores pour les traversées de voiries.

Gérard CAUDRON, maire

Merci Claudine. Sur ce projet d'avis, qui sera joint à l'enquête publique qui se termine demain – c'est pourquoi nous avons souhaité que ce débat ait lieu après les débats et après les enquêtes, et non avant – avons-nous des demandes d'intervention ? Monsieur HILAIRE, Madame LAFORCE et Monsieur HUYGHE, dans cet ordre.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Je vous prie de m'excuser : il se peut que mon intervention comporte quelques

fautes de syntaxe étant donné que le texte en a été écrit par Florence, et qu'il a été rédigé au féminin. Ne soyez donc pas surpris. Florence n'a pas pu être là ce soir, j'en suis désolé. Je préfère le dire : je n'ai pas eu le temps de tout relire, cela a été très brutal.

J'apprécie votre compréhension, merci.

J'avoue avoir eu quelques difficultés et je suis loin d'être la seule – je vais vous le lire tel quel – à savoir ce qui nous était concrètement et réellement demandé au sujet de ce PDU. Est-ce un avis sur les six grands axes définis par LMCU depuis avril ? Est-ce un accord ou non avec les avis rédigés dans cette délibération, soit quelques lignes de déclarations générales au sujet de certains axes ? D'après la présentation, il semble que ce soit cela, ce qui n'est pas du tout ce que les participants à la présentation de ce PDU aux conseillers de quartier ont compris. La méthode et le *timing* me laissent songeuse, pour ne pas dire interloquée ; j'y reviendrai.

Commençons par les axes définis par LMCU ; nous commenterons ensuite les avis que vous proposez d'inscrire au nom de la municipalité sur le registre d'enquête publique avant sa clôture demain ; enfin, nous parlerons méthode.

LMCU a défini six axes et dix orientations, lesquelles sont citées dans la délibération ; je vous fais grâce de leur relecture. Ce sont des orientations partagées, certaines d'ailleurs largement inspirées des lois du Grenelle. Nous n'y voyons pas lieu à débat, dès lors que le pragmatisme et la sagesse l'emportent sur le dogmatisme, notamment en ce qui concerne l'usage de la voiture. Ce qui nous intéresse, c'est leur traduction concrète dans notre ville, Monsieur le Maire.

En ce qui concerne les avis rédigés par la majorité municipale, vous n'avez pour le coup pas été très prolixes. Depuis sept mois que le document est entre vos mains d'élus communautaires, donc d'élus de la majorité, j'imagine que vous avez eu le temps et l'accès aux impacts de ce PDU pour notre ville, donc la possibilité d'émettre des avis, critiques ou suggestions plus nombreux et travaillés que ce que vous nous avez présenté : c'est un peu léger. J'ai cru comprendre que le document avait été égaré dans les couloirs pendant un certain temps, mais nous sommes surpris que pendant ces sept mois vous n'ayez pas recueilli plus de réactions.

- L'axe 1, ville intense et mobilité : vous érigez en principe incontournable le fait de penser desserte et mobilité avant de penser tout grand projet d'équipement ou de logement. C'est un sage principe, que nous partageons. Pourtant, si vous imaginez densifier en logements la Haute-Borne, rien dans le nouveau PDU ne garantit sa desserte par un réseau performant de transports en commun qui pour le coup, aussi bien pour les logements que pour les laboratoires et les entreprises qui s'y trouvent, laisse cruellement à désirer.

Nous découvrons par la presse vos grands projets de densification du quartier de l'Hôtel de Ville, qui s'intensifient sans presque plus de respiration ; mais là encore, que mettez-vous en face en termes de mobilité ? Face aux graves problèmes de stationnement, nous proposons depuis des mois la remise en œuvre de la zone bleue qui, je le rappelle, avait été lancée en 2006 et qui avait coûté 80 000 € ; que répondez-vous ? Rien. Il en va de même pour les parkings murés, pour lesquels nous réclamons depuis des mois, voire dix ans puisque vous étiez devant moi à l'époque, Monsieur le Maire, dans cette salle : nous en parlions déjà et nous interpellions votre prédécesseur... il existe environ mille places de parking en sous-sol dans le quartier de l'Hôtel de Ville. Vous êtes pourtant vice-président au logement

à LMCU, cela devrait profiter à notre ville. Vous parlez d'un nouveau parking à la place de la zone Shell ; nous ne souhaitons qu'une chose, c'est qu'il soit souterrain pour donner un peu d'air à ce quartier. Je présume que nous y reviendrons lors d'un prochain conseil.

Vous demandez à ce que le barreau qui doit desservir le futur pôle santé du Recueil ne soit pas abandonné : il ne manquerait plus que cela. Les riverains sont déjà très inquiets car pour l'heure, c'est plutôt « Sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? » Et les rues du Recueil et d'Hem risquent de devenir très encombrées et surtout très dangereuses. Cette liaison va être prioritaire et rapidement lancée.

Vous parlez des vélos, des PMR, des personnes ayant un handicap. Nulle part il n'est question de la mobilité des seniors : c'est regrettable. Là encore, la nouvelle ville, qu'elle soit intense ou non, doit réfléchir aux modes de déplacement de nos aînés, qui ne souhaitent rien de plus que rester à leur domicile le plus longtemps possible, ce qui sous-entend un accès aux commerces de proximité, aux services, et donc aux transports en commun facilité.

- L'axe 2, les réseaux de transports collectifs : là encore, si les liaisons proposées sont pertinentes, les liaisons inter-quartiers à Villeneuve d'Ascq font cruellement défaut. Les conseillers de quartier l'ont largement exprimé le 6 novembre dernier : comment rejoindre facilement l'hôtel de ville en partant de la Cousinerie ? Si vous habitez le nord de la ville et que vous souhaitez encore rejoindre le centre-ville du XXI^e siècle en métro, il vous faut repasser par Lille.

En ce qui concerne le vocabulaire employé, puisque nous ne sommes plus au temps de la grandeur du communisme soviétique, nous pourrions changer les termes « rabattement des habitants et des travailleurs » qui figurent dans le texte.

Pour le reste des remarques formulées par votre majorité, nous sommes d'accord.

- L'axe 3, partage de la rue et modes alternatifs : nous sommes là encore d'accord sur le principe, mais je rappelle que le parcours cyclable de notre ville n'est ni continu ni sécurisé. J'insiste sur la différence entre les voies cyclables matérialisées par des pointillés sur la route et les vraies pistes cyclables sécurisées car séparées de la route. Je souscris totalement aux aspects de sécurisation que vous proposez, car les idées sont bonnes.

Ce qui est inscrit sous le titre « Certaines mesures pour améliorer l'existant » reste assez flou, et de l'ordre de l'intention, si louable et partagée soit-elle. Mais il est clair que tout sera fait pour limiter l'usage et le stationnement de la voiture. Pourquoi pas ? Cependant, nos concitoyens subissent des contraintes liées à l'éloignement de leur travail, des écoles, des haltes-garderies, des commerces. Pourquoi alors instaurer en dogme la chasse à la voiture et aux déplacements en voiture avant la mise en place de transports collectifs rapides et performants qui formeraient un maillage efficace de notre commune ? Si tel était le cas, l'utilisation des transports en commun se développerait sans nul doute au détriment de la voiture. Ne faut-il pas penser à la fluidité des trafics, quels qu'ils soient, avant de penser à leur limitation ? Leur imbrication est la façon la plus simple de passer d'un moyen de transport à un autre. Pourquoi ne pas d'abord régler les engorgements autoroutiers endémiques de notre commune, avant d'encore sanctionner, voire limiter ? Oseriez-vous dire clairement aux Villeneuvois que vous réduirez encore, et de façon importante, les places de stationnement dans la ville proches de leurs habitations, de leurs lieux de travail, que bientôt ils ne pourront plus stationner près de chez eux sous peine de

mise en fourrière ou de PV pour ceux qui ne disposent pas de garage, ce qui est particulièrement le cas au Breucq ? Allez-vous présenter pour les quartiers nord l'impact éventuel sur la circulation et le stationnement dans les rues adjacentes du projet du Grand Boulevard : réduction des voies de circulation, des places de stationnement, et de la vitesse ? Savez-vous que la pollution augmente considérablement en cas de bouchon, et qu'inéluctablement, vous allez les amplifier au travers de ce PDU ? Avez-vous remarqué que dans le projet présenté pour le Grand Boulevard, la piste cyclable, actuellement séparée de la voirie, devient une voie cyclable à côté des voitures ? Est-ce ce que souhaitent les usagers du vélo ?

Les discours, c'est bien ; les actes, c'est mieux ; et ce qui est encore mieux, c'est la cohérence entre les discours et les actes. Il est par ailleurs un objectif du PDU et de LMCU que vous ne commentez curieusement pas : celui de ne porter aucun nouveau projet d'infrastructure ayant pour objectif d'augmenter les capacités d'écoulement du réseau routier, sur lequel nous sommes très sceptiques. Nous aurions aimé connaître votre position sur le sujet, mais apparemment, vous l'évitez. Voici la nôtre : nous considérons à l'échelle métropolitaine d'une part que cette position ne tient pas compte de l'engorgement, voire de l'asphyxie quotidienne, des accès à la métropole lilloise – et Villeneuve d'Ascq est particulièrement concernée – engorgement qui génère beaucoup de pollution ; d'autre part qu'une réflexion globale devrait être engagée sur les besoins en infrastructures de la métropole, par exemple une troisième gare.

- L'axe 4, transport de marchandises : sur le principe, nous sommes tout à fait d'accord, mais nous attendons la déclinaison concrète du principe d'éviter au maximum les flux de transport de marchandises dans les zones urbanisées.

- L'axe 5, environnement et sécurité des personnes : nous sommes de nouveau dans l'incantation ; qu'avez-vous prévu concrètement ?

- L'axe 6, mise en œuvre, suivi et évaluation : enfin, il est question de concertation, ce qui me permet de faire le lien avec le troisième point de mon intervention : la méthode, pour le moins surprenante, d'étude de ce PDU. Ce point 6 annonce fièrement que les instances de participation ouvertes aux citoyens, notamment les conseils de quartiers, et les associations doivent être considérées comme acteurs du territoire. C'est parfait, si ce n'est que jusqu'à présent, au travers de ce PDU, vous les avez reléguées au rang de simples figurants. C'est curieux. Vous maniez au moins une chose avec constance : le double langage. Entre parenthèses, vous avez, Monsieur le Maire, présidé mercredi dernier la conférence intercommunale du peuplement, et crié haut et fort à cette occasion que vous dénonciez la toute-puissance de LMCU qui, selon vous, confond son rôle de chef de file et qui essaie de passer en force certains sujets. Vous le dénoncez, le regrettez, et quand l'occasion se présente de faire autrement, vous ne la saisissez pas ; pourquoi ?

La transition est donc toute faite pour aborder le troisième et dernier point de cette analyse du PDU, la méthode. Vous aviez le choix entre trois possibilités : partir du haut de la pyramide décisionnelle pour en informer le bas ; partir de la base, de l'habitant, pour l'écouter et recueillir ses besoins, puis remonter ces attentes vers une première priorisation au niveau du conseil municipal, puis remonter l'avis du conseil municipal à LMCU pour une décision finale ; ou encore faire un premier travail d'étude, d'état des lieux et de propositions, puis organiser un vrai débat, une vraie réunion de travail collectif en y invitant les habitants, les conseillers de quartier, les entreprises, les commerçants, soit tous les acteurs du territoire volontaires ; le fruit

de ce travail aurait ensuite été exploité avec toutes les composantes de notre conseil municipal et tous les groupes politiques avant une remontée concertée à LMCU. Cela aurait été un bel exercice de démocratie locale active, sans renier le rôle et la responsabilité de la démocratie représentative. Hélas, ce n'est pas du tout le chemin que vous avez souhaité emprunter : vous êtes resté une fois encore dans l'exercice de la politique à l'ancienne. Avec vous, le metteur en scène dirige, décide, les acteurs du territoire ne sont que de simples figurants.

Ainsi, alors que LMCU a délibéré en avril, voici donc sept mois, il a été précisé lors de la réunion du 6 novembre pour les conseils de quartier que la consultation de la commune était planifiée par la procédure communautaire jusqu'en juillet 2010 ; un conseiller de quartier qui demandait alors quelles avaient été les observations formulées par la commune en juillet 2010 s'est entendu répondre que la commune n'en avait pas formulé, mis attendait cette réunion des conseillers de quartier en novembre. Pardon de vous faire de la peine, mais ceci est faux, puisque les livrets du conseil municipal diffusés mardi comportait les avis de la majorité municipale, antérieurs à la réunion des conseillers de quartier puisque nous recevions le lendemain par mail une nouvelle délibération légèrement modifiée, suite nous dit-on à la commission TUALE et à la réunion des conseillers de quartier. A titre d'exemple, la Ville de La Madeleine a mis ce PDU à l'ordre du jour de son conseil municipal du 6 juillet ; comprenez qui pourra.

J'en reviens au *timing*. Le PDU n'a été présenté aux conseils de quartier que le 6 novembre, soit dix jours avant notre conseil, et la clôture de l'enquête publique a lieu demain. Florence était présente ce samedi 6 novembre : le moins que l'on puisse dire est que les participants étaient on ne peut plus déçus de n'avoir été ni associés ni consultés sur ce document qui, nous insistons, engage pour partie l'avenir du quotidien des Villeneuvois. Dans votre délibération, vous indiquez : « En conséquence, et après avis de la commission plénière des conseillers de quartier en date du 6 novembre 2010 » ; quelle belle manière de tenter de respecter le règlement intérieur de notre conseil municipal. Je dis « tenter », car c'est faux, et en aucun cas les conseillers de quartier n'ont formulé un avis, et pour cause, il n'en a pas été demandé, et cela conformément à votre convocation, Monsieur le Maire, que je cite : « Afin de mieux comprendre les enjeux et l'impact de cette nouvelle politique de déplacements, je vous invite à venir assister à une présentation des axes forts et à un échange avec les techniciens et les élus. » A aucun moment il n'est fait mention d'une réunion plénière ni demandé un quelconque avis. Par conséquent, nous demandons que la phrase « après avis de la commission plénière des conseillers de quartier en date du 6 novembre » soit retirée de la délibération, puisqu'il est faux de l'affirmer.

Autre point de méthode sur le déroulement de cette réunion du 6 novembre : il a été présenté un Powerpoint d'une vingtaine de diapositives, mais aucune sur les impacts concrets sur la ville, aucune sur les avis de la majorité municipale. Comprenez qui pourra la logique poursuivie. La Ville disposait pourtant de plusieurs mois pour informer les conseillers de quartier, depuis le mois d'avril jusqu'à ce jour. Elle organise une réunion en catastrophe, à laquelle vous étiez annoncé mais dont vous avez été absent, monsieur le Maire, sans exposer les impacts pour Villeneuve d'Ascq ; ils auraient dû être exposés dans chaque conseil de quartier, permettant ainsi de recueillir des avis entre mai et juillet. Selon nous, la bonne méthode de concertation, de démocratie active, aurait été : de mai à juillet 2010, un débat préparé et organisé avec les acteurs du territoire, la rédaction d'une synthèse des

critiques, remarques, suggestions en même temps que l'ouverture de l'enquête publique, ainsi que l'ouverture d'une rubrique sur le site Internet de la ville permettant de formuler des avis ; en septembre : une réunion de travail avec des élus de chaque groupe politique et étude des avis émis ; en octobre : une délibération au conseil municipal présentant les conclusions du groupe de travail ; en novembre, les derniers ajustements en conseil municipal en fonction des avis relevés sur le registre d'enquête publique.

Le 6 novembre a vaguement été évoqué le PDU, dont il n'est pas question dans la délibération présentée ce soir, et là encore, de nombreuses questions méritent de recevoir une réponse.

Gérard CAUDRON, maire

Monsieur...

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

J'ai terminé, Monsieur...

Gérard CAUDRON, maire

Monsieur HILAIRE, je vous rappelle... je ne vous ai pas coupé au bout de cinq minutes, mais dans...

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

J'ai terminé.

Gérard CAUDRON, maire

... dans le règlement intérieur, il est rappelé qu'au bout de cinq minutes, je peux vous inviter à conclure.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Oui, mais j'ai terminé.

Gérard CAUDRON, maire

Le respect du droit et des règlements s'applique à tous.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Monsieur le Maire, nous sommes rarement aussi prolixes, mais je pense que ce soir...

Gérard CAUDRON, maire

Non. Non, Monsieur HILAIRE.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Honnêtement, le PDU est quelque chose d'important, Monsieur le Maire...

Gérard CAUDRON, maire

C'est pour cela que...

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Nous sommes rarement aussi prolixes.

Gérard CAUDRON, maire

C'est pour cela que je vous ai laissé parler...

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Merci. Je termine...

Gérard CAUDRON, maire

Mais...

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

J'en ai pour une minute trente...

Gérard CAUDRON, maire

Sachez-le...

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Je vais lire la conclusion.

Gérard CAUDRON, maire

... c'est le règlement intérieur, qui a été voté, y compris par vous, et pas contesté sur ce point.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Non, nous nous sommes abstenus, Monsieur le Maire, nous ne l'avons pas voté.

Gérard CAUDRON, maire

Mais pas sur ce point. Vous vous êtes abstenus sur un certain nombre...

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Nous nous sommes abstenus sur le règlement intérieur, oui. Nous nous sommes abstenus sur l'ensemble du règlement intérieur.

Gérard CAUDRON, maire

Pour d'autres raisons, et pas pour celle-ci. Donc je vous demande de conclure Monsieur HILAIRE...

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Je termine.

Gérard CAUDRON, maire

... parce que la démocratie, ce n'est pas non plus un monologue de l'UMP.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Monsieur le Maire, je ne peux pas vous laisser dire des choses comme cela. Nous n'avons pas l'habitude de déborder, vous le savez très bien.

Mais là encore, de nombreuses questions méritent une réponse. Pourquoi ne pas avoir commencé par cela ? Pourquoi après ? Quelle organisation des débats, quelle méthode de travail ! Notre groupe regrette amèrement la manière dont cette question primordiale a été traitée par l'équipe municipale. Nous aurions pu avoir un vrai débat de fond au-delà de nos clivages, permettant une réflexion commune sur notre vision de Villeneuve d'Ascq. Nous aurions pu faire émerger des idées différentes, notamment avec les conseillers de quartier, les associations, les commerçants, les chefs d'entreprise. Le déplacement urbain compte tenu de la morphologie de notre ville, est un enjeu considérable. Comment ne pas regretter ce débat confisqué, organisé à l'ancienne dans la précipitation, avec une méthode et un calendrier empêchant tout travail constructif.

Pour toutes ces raisons, il nous est impossible de voter pour la délibération proposée, non conforme à la réalité dans ses affirmations d'avis recueillis, floue sur la forme, issue d'une méthode de travail non concertée que nous dénonçons. Notre groupe s'abstient. Notre intervention fut longue, je vous demande de m'en excuser, mais je rappelle que le sujet est primordial et ne peut être traité avec légèreté et de manière superficielle.

Gérard CAUDRON, maire

Madame Olfa LAFORCE.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Je voudrais d'emblée rassurer mes collègues : Contrairement à Monsieur Hilaire, je ne prendrai que quelques minutes. Mes collègues du groupe chronomètrèrent. Ecoutez-les, je plaisante, eux non, quelle solidarité... je plaisante bien sûr.

Notre groupe, à quelques points près, se retrouve dans cet avis, que nous voterons donc. Néanmoins, nous souhaitons apporter quelques remarques.

Tout d'abord, nous pensons que sur beaucoup d'aspects du PDU concernant Villeneuve d'Ascq, il est nécessaire de relier ce projet avec les exigences du protocole d'accord concernant l'aménagement du Grand Stade et des infrastructures aux alentours, mais aussi de le relier au futur *master plan* concernant la rénovation du centre-ville.

Nous pensons aussi qu'il faudra porter un regard plus critique dans le cadre de la ville intense proposée par LMCU, notamment concernant le concept DIVAT, disque de valorisation des axes de transports, que je rappelle en quelques mots : partout où il existe un point fixe de réseau de communication, métro, gare, bus, la Communauté urbaine préconise une urbanisation maximale et donc une intensification en matière d'habitations. En se référant aux débats qui ont eu lieu à LMCU, nous pourrions envisager par exemple qu'à la station de métro Jean-Jaurès, près de laquelle se trouvent de grands espaces verts, notamment le golf, qu'un jour quelqu'un vienne nous dire qu'il faut urbaniser cette zone. C'est vrai que cet exemple est très caricatural, je l'ai choisi délibérément pour faire réagir et pour que nous nous méfiions beaucoup plus de ce concept de la ville intense pour une commune comme Villeneuve d'Ascq. Il nous semble donc nécessaire de mettre plus en avant l'identité de notre ville, qui est celle de la ville nature, de la technopole verte, que vous partagez avec nous. Il nous semble aussi important de redoubler de vigilance concernant les zones inscrites au plan local d'urbanisme comme étant à urbaniser et qui ont vocation à devenir des zones intenses : je dis oui si elles s'accompagnent, comme le dit l'avis, d'équipements de desserte en voiries et en transports en commun, mais il faut faire attention à faire en sorte qu'elles soient aussi urbanisées dans le cadre d'un plan qui intègre la nécessité d'une ville nature. Pour certaines zones dites intenses de la ville, nous devons pouvoir négocier un peu plus de verdure, de végétalisation et, pourquoi pas, des parcs boisés si cela est possible.

J'ai également une remarque concernant les pistes cyclables. Notre groupe est bien sûr d'accord avec la nécessité d'améliorer l'existant, et avec l'idée d'en aménager de nouvelles. En revanche, je pense qu'il ne faut pas chercher à en faire à tout prix. Je dis cela parce qu'un projet est en ce moment en discussion avec le conseil de quartier d'Annappes – mes collègues Malik IFRI et Pierre-Jocelyn connaissent bien la problématique là-bas – consistant à aménager une piste cyclable rue des Stations ; or nous savons que beaucoup de voitures stationnent dans cette rue, qui est déjà assez étroite ; en prévoir une là pourrait être dangereux pour les piétons, et la rue serait encore moins accessible pour les personnes à mobilité réduite.

Voilà les remarques que nous souhaitons apporter sur ce sujet. Elles ne remettent pas en cause notre accord sur cet avis qui nous est présenté.

Gérard CAUDRON, maire

Je laisserai tout à l'heure à Claudine le soin de répondre à toutes ces questions. Je dirai simplement, pour rassurer la présidente du groupe socialiste du conseil municipal, que les désaccords qu'elle manifeste sur le concept de ville intense, je les ai moi-même manifestés très fortement aux socialistes de la Communauté urbaine, qui en sont les porteurs. Donc je vous suggère aussi, de temps en temps, de vous concerter sur ce que vous souhaitez et ce que vous voulez.

Vous vous êtes exprimée, je vous réponds que je suis complètement d'accord avec vous et en désaccord avec certains leaders importants du Parti socialiste dans la métropole sur le fait de traiter de manière uniforme la ville intense, avec une densité plus forte liée à des DIVAT, dont nous savons bien que cela n'a aucun sens, et je pèse mes mots. Un DIVAT autour de la gare de Lille-Flandres a un sens – je ne prendrai même pas l'exemple de Villeneuve d'Ascq autour de la gare de Baisieux, cela n'a pas du tout le même sens. Donc rassurez-vous. D'ailleurs, il n'est dit nulle part que la Communauté urbaine l'impose, justement parce que nous avons su défendre, non pas les intérêts villeneuvois, mais le bon sens : il n'est pas possible de traiter de la même manière le centre de Lille, la périphérie de Roubaix ou les extérieurs de Tourcoing que Villeneuve d'Ascq ou Baisieux. C'est un souhait qui est formulé, qui est d'ailleurs de logique et de bon sens. Je suis parfaitement d'accord avec l'idée de construire plus près des axes de transports plutôt que d'étaler les constructions et d'empiéter sur des zones rurales. Mais il est bien précisé que la décision appartient aux élus locaux.

De la même manière, je n'ai pas relevé tout à l'heure ce que disait Monsieur HILAIRE, mais il me faisait dire des choses que je n'ai pas dites. Il n'était pas à la Communauté urbaine au moment du débat sur la conférence intercommunale de peuplement et Madame BARISEAU non plus. Ce qui leur a été rapporté est faux : je n'ai jamais critiqué la Communauté urbaine dans sa politique de logement, j'ai dit qu'elle était pilote dans les grands objectifs et dans les méthodes, et que les élus locaux étaient les mieux placés pour dire comment mettre en œuvre les objectifs.

Quant au PDU – je ne m'exprimerai plus là-dessus ensuite, parce que chacun peut tout dire et tout entendre sur ce sujet – il s'agit d'un cadre, d'une volonté communautaire de vivre mieux ensemble à travers des usages qui sont de fait toujours contradictoires. Il n'existe pas de solution miracle. Il n'en existe déjà pas au niveau de la rue de la Station, pourquoi voulez-vous qu'il en existe au niveau de la ville ou de l'ensemble de la Communauté urbaine ? Le PDU est le témoignage d'une réflexion, ce n'est pas un document ensuite opposable. C'est pourquoi nous avons fait le choix de consulter les conseillers de quartier et les élus juste à la fin de la procédure plutôt qu'au mois de juillet. Si nous avions consulté en juillet, les gens nous auraient dit : « Pourquoi nous demander notre avis avant d'avoir consulté les autres ? » En l'occurrence, des débats ont eu lieu. Les débats à l'intérieur des conseils de quartier sont permanents sur tout ce qui touche aux déplacements. Je dirais même que l'essentiel des débats en conseils de quartier porte sur les problèmes de déplacements, de stationnement, de voitures, de piétons, de cyclistes. Nous le savons, et nous en tenons compte dans nos décisions, nous en tenons compte quand des travaux sont à faire, quand des réglementations sont à prendre. Le PDU concerne un ensemble beaucoup plus vaste, et le message que nous allons passer à travers cette délibération est une contribution à une réflexion générale qui n'a pas la prétention de modifier le PDU de la communauté urbaine, qui n'a pas non

plus la vocation de nous voir contraindre par la communauté urbaine.

C'est aussi la nouvelle gouvernance à l'intérieur de la Communauté urbaine : il n'est pas nécessaire d'être d'accord sur tout pour travailler ensemble. Je peux vous dire qu'entre les membres de l'exécutif communautaire, qui représente une très large majorité de la communauté, nous sommes loin d'être d'accord sur tout, quel que soit le domaine, et malgré tout, depuis trois ans, nous avons fait avancer un certain nombre de dossiers : cela se fait pour le PDU, cela va se faire pour les révisions des plans locaux d'urbanisme, cela se fait en matière de logement, de voiries nouvelles, avec certes des contraintes budgétaires. Là aussi, je pourrais polémiquer avec l'UMP disant qu'il faut absolument faire telle ou telle chose ; c'est vrai, mais quand les recettes des communes et des communautés urbaines dans les prochaines années vont être au mieux stables et au pire en baisse, certains projets vont nécessairement prendre du retard. En tant que vice-président au logement, je vous rappelle que nous avons 15 M€ de crédits délégués de l'Etat en 2009 ; nous en avons 11 M€ en 2010 et il nous est annoncé 7 ou 8 M€ l'année prochaine ; il faudra bien faire avec pour mener au mieux nos objectifs portant sur six mille logements, dont deux mille sociaux et très sociaux. En 2010, nous nous sommes arrangés, en resserrant un peu tout ; en 2011, nous allons essayer. Nous prendrons nos responsabilités, à la communauté urbaine comme ici. Ce qui est parfois un peu désagréable, c'est le double langage à la communauté urbaine et ici, ou le triple langage à Paris, à la communauté urbaine et ici. Mais j'y suis habitué et cela ne me perturbe plus.

La parole est à Monsieur Pierre-Jocelyn HUYGHE, au nom du groupe des Verts.

Pierre-Jocelyn HUYGHE, conseiller municipal (Verts)

Je commencerai mon intervention par un rappel de ce que veut dire pour nous le plan de déplacement urbain. Nous nous inscrivons positivement dans les objectifs du PDU, dont l'enjeu principal est de promouvoir une mobilité durable, économe de déplacements automobiles et qui s'appuie sur le concept de ville intense, pour ne pas dire de ville dense. Aussi, il s'agit bien pour nous, ce soir, d'adopter un plan qui met les déplacements au cœur des politiques communautaires et donc par voie de conséquence au cœur des politiques de notre ville.

Permettez moi de rappeler les six objectifs recherchés et qu'il nous semble important de souligner de nouveau ici : une politique de déplacement qui contribue au rayonnement métropolitain, un développement urbain équilibré, un droit à la mobilité pour tous – et j'insiste sur ce point –, une accessibilité qui favorise les modes de déplacements les moins polluants, un espace public partagé et de qualité, et enfin des ambitions fortes pour l'environnement et la santé publique. Il s'agit donc pour nous ce soir d'avoir en permanence à l'esprit ces six objectifs et de les appliquer dans la mise en œuvre de notre projet municipal.

Concernant les déplacements des habitants, l'objectif à l'horizon 2020 est de réduire considérablement les déplacements en voiture au bénéfice du transport collectif, de la marche et du vélo. Quelle est la traduction en matière de mobilité, d'environnement et de santé ? Nous proposons que cela passe par une systématisation des doubles sens cyclables, par un maillage des cheminements piétonniers et cyclables sécurisés et pertinents pour les déplacements quotidiens, mais également par un réseau de bus pertinent, une gare multimodale facilitant l'usage du bus notamment.

Quel est l'impact pour les déplacements de transit, d'échange et de personnes ? Pour notre groupe, cela passe par un doublement du trafic ferroviaire et notamment cela passera par le tram-train sur l'axe Villeneuve d'Ascq-Baisieux, la prise en considération de nos trois gares existantes en harmonisant les cadencements, les rendant compatibles avec les besoins des travailleurs, lycéens, étudiants, voire la création d'une nouvelle gare rue Colbert.

Comment organiser une meilleure occupation de l'espace par l'automobile ? Par le covoiturage. Nous proposons d'être à la pointe en développant un système permettant d'œuvrer au covoiturage public-privé, d'implanter un pool de voitures en auto-partage. Cela passe par un véritable plan de déplacement entreprises associé à un véritable plan de déplacement administrations à l'échelle de notre ville, venant s'interconnecter avec les systèmes voisins existant ou en gestation.

Comment traiter le transport des marchandises ? Il nous faut stabiliser ce trafic, en opérant un transfert vers les modes alternatifs à la route et en optimisant le remplissage (création de plateforme de répartition, concomitant à un usage de véhicules électriques par exemple) et inciter à réduire l'usage de la forme capitaliste moderne qu'est le flux tendu des marchandises.

Comment sécuriser les déplacements ? Un objectif national est repris : zéro tué ou blessé grave pour les piétons et cyclistes. Nous prônons donc que sur les voies communales, nous limitons le plus possible la vitesse en mettant en cible une « ville 30 km/h » ; cela se fait déjà, par exemple, à Clamart, ville de cinquante mille habitants. Cela passe donc par une limitation, une signalisation renforcée et l'application du code de la rue, c'est-à-dire priorité aux plus vulnérables, généralisation du double sens cycliste, respect strict des règles de stationnement. Il faut appliquer la loi et toute la loi pour combattre le laisser-aller des automobilistes qui ne respectent pas suffisamment les autres usagers du trottoir ou de la chaussée. Il faut refaire passer du civisme chez l'automobiliste. L'automobile en ville, ce sont des nuisances trop souvent mal estimées. Nous portons d'autant plus aisément ce sujet que nous sommes également, tour à tour, des automobilistes, des piétons, des parents de jeunes enfants, des cyclistes, des usagers des transports en commun selon les moments de la journée ou de la vie.

La création de nouveaux axes barreaux : nous sommes toujours contre la création de barreaux, contre des doubléments de voirie, notamment la route départementale 700. Pour nous, cela encourage l'automobile, sans rien résoudre. Il faudra nous expliquer avec beaucoup de pédagogie, pour que nous comprenions un jour, peut-être, la logique. Pour le moment, le constat est que la route supplémentaire est un aspirateur à voitures et à camions qui très rapidement vient à se boucher. Contrairement à l'aspirateur, la route n'est pas un sac et cela nécessite une nouvelle voirie, une imperméabilisation des sols, des pertes de terres agricoles, etc. Les deniers publics sont dépensés pour une efficacité minimaliste, donc gaspillés *in fine* et de nouvelles routes sont reconstruites, et ainsi de suite. Il ne faut pas non plus ignorer les phénomènes connexes que sont les enjeux de santé, les nuisances de tous ordres : demandez aux riverains de la route nationale 227, du boulevard de Tournai, de la route départementale 700, du boulevard de l'Ouest, de la rue des Fusillés... Il faut une mise en place urgente de ligne à haut niveau de service, un doublement de la ligne 1 du métro, corriger une mauvaise politique de desserte de la Haute-Borne pour permettre une extension résidentielle, en complémentarité d'un développement de services publics ou de commerces. Celle-ci a fait la part trop belle

à la voiture pour les salariés des entreprises installées. Attention donc à ce que le PDU ne ressorte pas, par réflexe, de vieux projets comme celui de la route de la Marque, appelé contournement est de Lille. A la création de barreaux, nous préférons le développement de nouvelles gares.

La mise en place du vélo libre service et la place du vélo dans la ville : bien sûr, nous sommes très favorables à cette mise en place dans la métropole et à ce que notre ville s'inscrive dans les villes bénéficiant de stations. Mais il faudra y mettre de l'intelligence collective et prendre en compte la réflexion des micro-PDU. De même, nous sommes très favorables au prêt de vélos, mais il faudrait que cela soit décliné sur les universités que nous avons sur notre territoire. Notre ville s'y prête parfaitement. En revanche, nous pointons le fait que pour le Grand Stade, il est prévu de créer des « autoroutes urbaines », mais n'est pas bien prise en compte la nécessité de créer de véritables pistes cyclables et une continuité de pistes alors que mille places de vélos seront créés sur ce site pour les accueillir.

Chacun pouvait s'exprimer sur les registres d'enquête publique, mais ce n'est qu'une première étape. Le plus important pour nous arrive maintenant dans son application territoriale et locale, dans sa traduction dans les micro-PDU qui vont devoir s'appuyer sur l'expertise des usagers utilisateurs, des conseils de quartier et qui doivent prendre en compte la perspective de nouvelles implantations : résidentielles, activités agricoles, industrielles et/ou tertiaires. L'un ne doit pas se faire sans l'autre.

Je vous le rappelle, le plan de déplacements urbains n'est pas qu'un document ; des objectifs sont là, atteignables, et nous prenons un engagement en le votant ce soir. Un suivi de sa mise en œuvre est prévu, et il est nécessaire ; il faut donc lui donner du sens. Nous notons qu'il existe des éléments contradictoires qu'il nous faudra dépasser rapidement. Par exemple, la réflexion doit être engagée très rapidement quant à la réalité du stationnement gratuit pour une ville de soixante mille habitants car pour changer de pratique, il va falloir un peu de volonté. L'exemple du parking à la place de la station-service serait contre-productif sauf s'il répondait à une volonté d'un silo à voitures et de libérer l'espace public pour des formes de déplacements doux. Nous voterons cette délibération, en considérant que nos principales remarques lors de la commission ont été largement intégrées.

Enfin, pour répondre aux représentants de l'UMP ce soir, je dirai que la participation à la commission 1 était largement possible étant donné qu'ils y siègent, et que si le sujet était si primordial, nous aurions dû les y voir pour contribuer à cette délibération.

Gérard CAUDRON, maire

Je vais faire deux remarques, mais chacun aura bien compris qu'il s'agissait de la part des uns et des autres de discours forts, politiques, avec des remarques dont certaines sont d'ailleurs contradictoires avec ce qu'ils vont voter. Une enquête publique est de toute façon en cours, et sera levée demain. La preuve que le sujet mobilise les foules, comme vous le dites, est que les registres comportent sept interventions. Donc si vous avez quelques militants dans vos partis respectifs, envoyez-les demain : ils reprendront des bribes de vos discours de ce soir, les inscriront sur le registre d'enquête, et cela fera un document un peu plus dense. C'est finalement notre délibération qui va largement le densifier, ce qui prouve s'il le fallait qu'il n'était pas inutile de procéder comme nous l'avons fait. Il ne restera jamais

quand même autre chose qu'à penser qu'il faut dans ces problèmes mettre un peu de bon sens, un peu d'humanité, un peu de tolérance les uns par rapport aux autres, vous comme moi.

J'entends le débat sur le stationnement payant, sur les zones bleues, mais si vous dites demain à ceux qui habitent en centre-ville, qui comporte 92 % de logements sociaux, qu'ils devront payer leur place – nous devons peut-être y arriver, je le crains – cela ne me semble pas beaucoup plus juste, et je suis modéré, de devoir chercher, tourner, payer son stationnement en centre-ville que rue de la Station, pour prendre une rue tout à fait au hasard. Il faut donc un peu de bon sens sur l'équilibre qui est toujours à trouver.

Je suis d'accord avec Pierre-Jocelyn quand il dit que d'une manière générale, les nouvelles voiries sont un peu des aspirateurs à voitures. Nous savons que dans les pays qui ont multiplié les autoroutes, les embouteillages demeurent. Mais de là à considérer qu'il serait inimaginable de doubler la rue Colbert à l'est par une rue d'un même gabarit qui éviterait d'empoisonner la vie des riverains de la rue Colbert ; de là à dire qu'il est absurde de faire un barreau qui permette à ceux qui vont utiliser l'hôpital privé et à ceux qui vivent dans le quartier... J'essaie de rappeler des règles de bon sens : nous pouvons mettre en garde contre de nouvelles autoroutes mais aussi considérer qu'il est possible, dans le secteur du Breucq, de garder l'échangeur de Babylone tel qu'il est, de faire passer les voitures par les rues Alfred de Vigny, La-Fontaine, Louis-Constant, du Recueil et d'Hem, quand ont été construits quatre cents logements et un hôpital qui va générer deux mille utilisateurs quotidiens. De là à faire ce qui avait été prévu avant même ma première élection, une quatre voies qui allait de Babylone à la Planche-Epinoy, non. Mais faire des barreaux, des branchements, répartir la population sur plusieurs voiries, c'est aussi du respect citoyen ; l'environnement, c'est cela.

C'est un point sur lequel je suis d'accord avec ce qu'a dit Monsieur HILAIRE tout à l'heure. Il est possible de lutter contre une surcharge de voitures en multipliant les infrastructures lourdes. C'est une stratégie politique que je comprends, à défaut de l'approuver complètement. Mais en attendant, que de pollution ! Actuellement, pour entrer et sortir de Lille, tout le monde est asphyxié. Nous pouvons certes nous dire que quand tout le monde sera mort, nous n'aurons plus besoin d'autoroutes supplémentaires ; ou que quand l'activité économique quittera Lille, nous n'aurons pas besoin de voies de liaison supplémentaires. Je veux faire passer l'idée qu'il n'existe pas de solution miracle ; il faut voir les choses comme elles sont, et essayer de les améliorer, et ce n'est pas simple.

C'est pourquoi je répète que le PDU est très important, parce que c'est une démarche qui vise à engager une réflexion générale dans la métropole. Mais ce n'est pas un PLU. Un PLU dit qu'à tel endroit, il est possible ou non de construire. Un PDU, ce n'est pas cela. C'est une réflexion, une orientation. Et l'orientation communautaire est claire en la matière, sous la conduite de son exécutif, en l'occurrence d'Eric QUIQUET dans le domaine des transports : c'est qu'il faut essayer de privilégier les transports en commun, c'est-à-dire faire ce qui a été fait avec la dernière délégation de service public, améliorer l'offre. Il faut d'abord améliorer l'offre ; s'il faut ensuite restreindre l'usage de la voiture, pourquoi pas ? Mais nous aurons un jour ici, et à la Communauté, le débat sur le péage urbain. Un certain nombre de gens, y compris des écologistes, y sont favorables, en disant que cela réduira le nombre de voitures qui entrent dans les villes. Quant à moi, je vous le

dis clairement, je suis contre, parce que cela veut dire que l'individu qui n'a pas d'autres moyens d'aller au travail que de prendre sa voiture devra payer cela en plus. Les autres, généralement, ne paient déjà pas la voiture, et ils ne paieront pas le péage urbain. Ce sont des débats importants, nous les aurons au fur et à mesure. C'est pourquoi le débat sur le PDU aujourd'hui est intéressant. Je pense que la délibération à laquelle nous arrivons est intéressante.

Je pense que les débats continueront dans les conseils de quartier et dans le conseil municipal. Il faudra toujours s'ajuster. Quand nous reparlerons, nous l'évoquons tout à l'heure à travers une question orale, du centre-ville et du parking éventuel à la place de la station Shell, nous débattons de tous ces éléments d'aménagement, nous débattons sur le fait de savoir si un jour nous ne rendrons pas complètement piétonnière la grande place qui se trouve entre l'hôtel de ville, la Rose des Vents et le Forum des Sciences si nous avons réussi à créer des places de parking supplémentaires ailleurs. Nous aurons tous ces débats ; en attendant, nous progressons. Je crois que le PDU 2010 progresse par rapport à celui de 2000, ce n'est pas pour autant qu'il nous donne la ville de demain.

Claudine, tu as la parole.

Claudine SARTIAUX, conseillère municipale (EPVA)

J'avais l'impression que tout le monde avait bien conscience de l'intérêt du PDU, puisque tout le monde a voulu mettre sa petite touche. Mais le thème du jour est aussi « y'a qu'à », « il faut que », sans tenir compte des disponibilités financières pour créer tout ce qui pourrait améliorer les déplacements.

Je voulais dire aussi à Monsieur HILAIRE que si nous avons une nouvelle rédaction de la délibération, c'est justement parce que nous avons tenu compte des questions et des avis des conseillers que nous avons rencontrés le 6 novembre, et je n'ai pas eu la sensation qu'ils aient été frustrés de ne pas avoir été consultés avant. En tout cas, aucune remarque n'a été faite en ce sens.

Comme disait Monsieur le Maire, le PDU est un lieu de réflexion et je pense que par rapport à notre ville, vous posez des questions qui ont plus trait au micro-PDU qu'au véritable PDU. Vous aurez bien sûr à participer, d'une façon très assidue je pense, au comité de pilotage que nous allons mettre en place pour réfléchir au fur et à mesure des besoins, et y être plus présents que dans les commissions.

Gérard CAUDRON, maire

Je vais mettre aux voix. Nous avons un amendement, même si ce n'est pas pour cela que l'UMP votera la délibération.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Monsieur le Maire, le nom de notre groupe est bien Alternatives, s'il vous plaît. Vous seriez aimable.

Gérard CAUDRON, maire

Je n'ai jamais cru que c'était une insulte d'être appelés UMP. C'était par contrecoup mal-aimable.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

C'est seulement une question de respect. Notre groupe ne comporte pas que des membres de l'UMP, des gens y participent avec nous.

Gérard CAUDRON, maire

Mais je vous respecte, Monsieur HILAIRE.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Je n'en suis pas sûr, Monsieur le Maire. Merci.

Gérard CAUDRON, maire

Ecoutez, je n'ai jamais tenu à votre égard les propos que vous avez tenus au mien.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Vous en avez tenu de bien pires.

Gérard CAUDRON, maire

Monsieur HILAIRE, vous n'avez pas la parole. Vous l'aurez dans le cadre du règlement intérieur...

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

C'est facile.

Gérard CAUDRON, maire

... mais je retiens quand même de votre intervention qu'il faudrait changer un terme dans la délibération, laquelle serait effectivement plus juste sur le plan légal : dans « En conséquence et après consultation de la commission plénière des conseillers de quartier en date du 6 novembre 2010 et avis de la commission 1 », je pense que nous pourrions écrire « consultation » à la place du premier « avis », et ajouter « avis » après « et ». C'est vrai que les conseillers de quartier ont été consultés ; ils n'ont pas formellement été interrogés sur un avis comme c'est le cas dans une commission municipale.

Avec cette proposition de modification, je mets la délibération aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions du groupe Alternatives ; dorénavant, je ne serai plus jamais grossier ni mal-aimable, je ne parlerai plus d'UMP.

Adopté à l'unanimité, 3 abstentions (Alternatives).

XV – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – MISE EN COHERENCE AVEC LES OBJECTIFS DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – CHANGEMENTS POUR LES TERRAINS SIS RUE ALFRED-DE-VIGNY/AVENUE DE PARIS, RUE JEAN-JAURES, RUE LOUIS-CONSTANT, SECTEUR AUTOUR DE L'EMPLACEMENT RESERVE POUR LE LOGEMENT (ERL N°4), PLACE DE LA GARE A ASCQ ET RUE DU 8-MAI-45

Claudine SARTIAUX, conseillère municipale (EPVA)

Lors de l'élaboration du programme local de l'habitat, la commune a été amenée à répertorier les terrains susceptibles de recevoir des projets d'habitat dans toute leur diversité, en accord avec les projets de la ville et ses besoins spécifiques. Dans le cadre de ce recensement, la commune a repéré plusieurs terrains sur lesquels des projets peuvent être réalisés à court terme mais qui ne peuvent répondre aux objectifs du PLH actuel sans modifier le plan local d'urbanisme.

Les terrains concernés sont les suivants.

- Rue Alfred-de-Vigny/avenue de Paris : cette parcelle est en UCb 0,2 ; nous allons demander sa transformation en UCb 0,6, et adapter le périmètre du parc à la réalité du terrain en gardant le parc boisé après un relevé précis de géomètre.
- Rue Jean-Jaurès : elle est actuellement en UG ; il s'agit d'un entrepôt désaffecté d'une superficie d'environ 13 000 m² ; nous demandons de l'inscrire en zone UAb 0,8, et d'inscrire un emplacement réservé à du logement de 8 000 m² de SHON en habitat avec 30 % de logements sociaux.
- Rue Louis-Constant : la réserve pour du logement est en UCb 0,2 ; pour pouvoir réaliser l'opération, nous demandons une modification au PLU en UCb 0,4, similaire aux secteurs voisins.
- Place de la Gare à Ascq : la parcelle communale d'environ 10 000 m² est en zone UE ; pour pouvoir construire, nous devons demander une modification en UCb 0,4.
- Rue du 8-Mai-45 : afin de réaliser une trentaine de logements pour personnes âgées à la Cousinerie, nous proposons de mettre en place une réserve sur les parcelles, dont un terrain privé ; ces logements sont tout ou partie en locatif.

Après avis de la commission 1, il est proposé de demander à Lille Métropole Communauté urbaine de modifier le PLU selon les précisions que je viens de donner.

Gérard CAUDRON, maire

Avez-vous des remarques ? Monsieur HILAIRE.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Je vais revenir un peu sur les problèmes de démocratie. La question de la démocratie participative se pose là encore. Avons-nous recueilli auprès des conseillers de quartier un avis sur tous ces changements, et leur avons-nous demandé ce qu'ils en pensent avant d'envisager de construire de nouveaux bâtiments ?

Gérard CAUDRON, maire

Quels nouveaux bâtiments ?

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Les COS ne sont quand même pas transformés par hasard.

Gérard CAUDRON, maire

Écoutez, Monsieur HILAIRE, cela fait partie de notre projet municipal que de compléter dans tous les quartiers l'habitat existant par des habitats assurant une plus grande mixité sociale dans un sens ou dans l'autre : dans certains quartiers, il n'existe pas de logements sociaux, ou dans des villes comme Marcq-en-Barœul par exemple, qui n'a pas 20 % de logements sociaux, ou Faches-Thumesnil si vous voulez. Les exemples ne manquent pas, mais je pense à Marcq-en-Barœul et à Faches-Thumesnil parce que j'ai deux demandes de ces communes, en tant que vice-président au logement, pour exempter une partie de leur patrimoine des surloyers. Au départ, nous considérons que nous pouvions exempter de surloyer dans des communes comportant beaucoup de logements sociaux, mais qu'exempter dans des communes qui ne sont pas à 20 % signifie réduire encore la part des logements sociaux. Mais ce n'est pas pour autant que cela va leur être refusé.

La mixité joue dans les deux sens, et nous en reparlerons quand nous aurons le débat sur les grands projets du quartier de l'Hôtel-de-Ville. Dans un quartier comme celui-là, qui compte 92 % de logements sociaux, ce qui n'existe nulle part ailleurs à ma connaissance pour un centre-ville, la mixité consiste à mettre aussi des logements non sociaux pour des populations qui sont au-dessus des barèmes de logements sociaux. Cela vaut aussi pour les éléments de mixité inter-âges : par exemple rue Jean-Jaurès, dans une usine, une des propositions consiste à transformer d'anciens bâtiments qui ne sont plus adaptés à l'économie d'aujourd'hui en zone de logements, parce que c'est près du métro, des tramways, des commerces, du centre du Breucq, du centre de Croix. Cela s'inscrit complètement dans le projet, comme place de la Gare à Ascq ou rue du 8-Mai-45.

Nous n'avons pas besoin de remettre en permanence en débat des choses qui ont été décidées. La présentation de tous ces terrains a été faite elle aussi, et deux fois, en assemblée générale de tous les conseillers de quartier. Nous avons présenté le PLU, nous avons dit à quel endroit nous étions susceptibles de construire ou non. Que cela ne plaise pas à tout le monde, je veux bien le croire ; les élections sont là pour cela, je le dis très clairement. Sinon, aucune ville ne peut construire quoi que ce soit, car tout citoyen moyen considère qu'au-delà de son terrain, la vue qu'il a lui appartient ; or ce n'est pas le cas : ce qui lui appartient, c'est son terrain, et pas ce

qui se trouve au-delà. Je suis très clair sur ce sujet : informer, oui ; réaliser le projet municipal, oui. Ensuite, quand nous arrivons à des dossiers plus opérationnels de projets de lotissements ou d'immeubles, les conseils de quartier sont effectivement consultés à ce moment-là ; mais pas avant. Nous ne refaisons pas le projet municipal, qui a été adopté à une très large majorité, devant les conseils de quartier.

Madame LAFORCE ; vous n'aviez pas demandé la parole, mais je vous la donne.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Cela va parfois un peu trop vite, Monsieur le Maire. Nous n'avons pas eu le temps de réagir que vous répondiez à Monsieur HILAIRE.

J'ai d'abord une question : pourriez-vous, lors d'une prochaine modification du PLU si cela arrive, nous indiquer ce qu'est une zone UCb, UA, UG ? Il a fallu vraiment se renseigner pour pouvoir saisir le sens des documents, et pour ceux qui ne font pas partie de la commission 1, c'est un peu difficile de s'y retrouver. Notre travail n'en sera que facilité.

Je voudrais également savoir quel est l'intérêt de classer en zone UAb des parcelles qui appartiennent à une entreprise. Il est écrit dans la délibération, concernant la rue Jean-Jaurès, que les parcelles LA 158 et 189, d'une surface de 5 774 m², actuellement en zone UG, appartiennent à une entreprise privée. Cette entreprise nous a-t-elle fait savoir qu'elle allait déménager, comptons-nous préempter cette zone ? Je ne comprends pas pourquoi nous modifions déjà le PLU alors que cette zone appartient à une entreprise.

Gérard CAUDRON, maire

Ecoutez, vous étiez dans la majorité municipale précédente...

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

S'il vous plaît, cela n'est plus une réponse, Monsieur le maire.

Gérard CAUDRON, maire

Je vais vous répondre.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Vous ne pouvez pas répondre à chaque fois par des piques.

Gérard CAUDRON, maire

Madame LAFORCE, laissez-moi vous répondre sans me couper la parole.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Mais...

Gérard CAUDRON, maire

Sans me couper la parole, je vous en prie. Je dis simplement que le dossier de l'entreprise Lefèvre date de plusieurs années. Je n'en fais pas le procès, puisque je le reprends à mon compte. C'est une entreprise qui ne fonctionne plus depuis dix ans, c'est une friche. Allez rue Jean-Jaurès, vous le verrez. Un incendie s'y est même produit récemment, dans une partie des bâtiments et de la maison d'habitation. C'est un projet sur lequel nous travaillons depuis des années, avec des opérateurs et des bailleurs sociaux et privés, pour faire du logement pour les personnes âgées, voire une résidence-service. Ces opérateurs étaient déjà venus voir mon prédécesseur, je n'ai fait que prendre le relais. Là encore, en matière de PLU, les modifications ne se font pas globalement mais, maintenant, au fur et à mesure. De la même manière qu'au dernier conseil municipal, nous avons travaillé sur la place Rouge afin de pouvoir construire l'immeuble pour personnes âgées vieillissantes, nous avons des projets et nous en aurons encore, parce que si nous voulons réaliser d'ici à la fin du mandat toutes les opérations sur lesquelles nous serons prêts ou nous nous serons engagés, des décisions seront prises ou des demandes seront formulées par le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq à la Communauté urbaine de modifier le PLU. Cela se fait, et se faisait déjà avant, d'ailleurs : rappelez-vous les affaires de Brigode 5, où nous avons eu des modifications dans un sens ou dans un autre. C'est ainsi, c'est la règle.

Le PLU et ses modifications éventuelles, je le répète, ont déjà été présentées deux fois. Ceux qui ne viennent pas ne le connaissent pas, mais ceux qui viennent aux réunions savent. Au demeurant, et c'est un point sur lequel je veux bien vous donner acte, même pour ceux qui vont aux réunions, et qui sont donc au courant de ce qu'est le site Lefèvre – car s'ils vont aux réunions, ils le savent – c'est vrai qu'un petit lexique pourrait être élaboré et remis à tout le monde, parce que même moi, je ne saurais pas répondre à toutes les questions que vous avez posées en la matière. Mais je sais quand même ce que cela recouvre et ce que nous modifions, sur chaque projet : rue Alfred-de-Vigny, c'est une finition de la ZAC ; le projet de la rue Lefèvre est une meilleure utilisation du sol, cela correspond à la notion de ville intense : vaut-il mieux garder une vieille industrie qui n'a plus sa place ou faire du logement ? Notre projet prévoit de faire aussi à la Cousinerie, en face de Match, un habitat complémentaire à l'habitat existant ; sur la place d'Ascq comme rue du Dr-Roux, il s'agit de projets qui existaient déjà en 2008, et qui n'ont pas abouti peut-être parce qu'ils n'étaient pas mûrs, ou parce que certains points n'étaient pas réglés, mais ce ne sont pas des nouveautés. Si nous voulons que des projets, dont certains remontent maintenant à quatre ou cinq ans, donnent lieu à des logements dans deux ou trois ans, il faut modifier le PLU aujourd'hui.

Quelqu'un d'autre veut-il intervenir ?

Madame Laforce demande la parole

Gérard CAUDRON, maire

Non, je n'ouvre pas le débat avec vous, Madame LAFORCE. Là aussi, j'applique le règlement intérieur en matière d'organisation des débats. Lisez-le. Vous avez posé une question, je vous ai répondu.

Je mets cette délibération aux voix. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ?

Adopté à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, maire

Je vous dis : relisez le règlement intérieur sur l'organisation des débats, vous y trouverez qui répond le dernier. C'est le maire ou l'adjoint délégué.

XVI – MODIFICATION DU PLU - ABANDON DE RESERVE D'EQUIPEMENT – MISE EN ZONE UC_B 0,4 – PARCELLE LS 407

Claudine SARTIAUX, conseillère municipale (EPVA)

Lors des conseils municipaux des 25 octobre 2002 puis 29 septembre 2004, il avait été décidé d'inscrire au PLU un emplacement en vue de la construction d'un lycée professionnel. Le ministère de la Justice, propriétaire de ce terrain, voulait en garder une partie pour pouvoir s'agrandir, puis il y a renoncé ; la Région a également renoncé à y construire un lycée. Depuis, le ministère de la Justice l'a proposé au Conseil général pour y implanter le SDIS, afin d'y regrouper et d'y réorganiser ses activités de manière à le rendre plus efficace au service du public. Pour cela, il faut abandonner la réserve d'équipement et modifier le PLU, en passant d'une zone UC_B 0,2 peu constructible en zone UC_B 0,4, qui permet plus de constructions et est plus adaptée au rôle du SDIS.

Gérard CAUDRON, maire

Avez-vous des questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

XVII – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE DU PARKING CHEMIN DU GRAND-MARAIS

Claudine SARTIAUX, conseillère municipale (EPVA)

La Ville est propriétaire de la parcelle d'une superficie de 3 035 m² qui constitue l'emprise du parking près de la ferme Petitprez, qui sert à l'association Quanta – je précise cela pour André LAURENT. Cette parcelle a été aménagée voici plusieurs années en parking par les services communautaires. Aussi, il convient de procéder à

sa régularisation foncière, et de la passer du classement en domaine public communal en classement en domaine public communautaire.

Gérard CAUDRON, maire

Avez-vous des questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

XVIII – CREATION DE TARIFS D'ENTREE AU FESTIVAL TOUR DE CHAUFFE ORGANISE DIRECTEMENT PAR LA VILLE A LA FERME D'EN-HAUT EN 2010

Roselyne CINUS, conseillère municipale (EPVA)

Le spectacle de clôture du festival Tour de chauffe se déroule dans trois salles : le Nautilys à Comines, les Arcades à Faches-Thumesnil, et la ferme d'En-Haut. Le Nautilys et les Arcades pratiquant un tarif de 5 €, et de 3 € en tarif réduit, il est proposé pour des raisons de cohérence du dispositif de s'aligner sur ces tarifs.

Gérard CAUDRON, maire

Avez-vous des questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

XIX – LISTE DES DECIDONS

Gérard CAUDRON, maire

Avant de passer à la question orale écrite de Madame LAFORCE et au vœu présenté par le groupe socialiste, je vais faire adopter tout de suite la liste des décidons pour éviter de l'oublier.

Oui, Madame LEFEBVRE.

Elisabeth LEFEBVRE, conseillère municipale (Alternatives)

Je souhaite avoir une précision concernant le décidons 2123, mise à disposition de locaux scolaires pour l'année 2010-2011 au profit de Monsieur DHALLUIN. A quoi cela correspond-il ?

Gérard CAUDRON, maire

Monsieur CATTEAU va vous répondre.

François CATTEAU, directeur général adjoint

C'est un monsieur qui est professeur à l'école de musique, et qui utilise, à sa demande et avec notre accord, une partie des locaux de l'école Paul-Fort depuis quelques années, parce que les travaux de préparation de ses cours gêneraient le voisinage s'il les faisait chez lui.

Gérard CAUDRON, maire

Avez-vous d'autres questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

XX – QUESTION ORALE**Gérard CAUDRON, maire**

Avant de passer à la motion, voyons la question orale, conformément à l'article *ad hoc* de notre règlement intérieur, de Madame LAFORCE, qui a la parole.

Oifa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Monsieur le Maire, désirez-vous que je la lise telle quelle, ou puis-je la résumer ?

Gérard CAUDRON, maire

Faites comme vous voulez. Je la connais.

Oifa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

D'accord. Comme il ne me sera pas donné la possibilité de répondre si vous envoyez une pique, j'espère que nous pourrons discuter en dehors de ce conseil municipal sur le partage équitable du temps de parole entre groupes, et notamment prévoir la possibilité, lorsqu'un groupe se sent attaqué et fait l'objet de piques, qu'il puisse demander la parole à nouveau.

Je vais exposer l'objet de ma question. La préemption par la Communauté urbaine de l'espace de la station Shell est un vieux rêve qui se réalise, tant cette station dénaturait l'entrée nord du centre-ville. Depuis cette belle annonce tant attendue, nous découvrons chaque jour dans la presse les prémices de ce que pourrait être notre futur cœur de ville : parking silo à la place de la station Shell, agora, programme de logements, immeuble d'activités, peut-être un hôtel, alors que le master plan...

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Excusez-moi, Monsieur le Maire, rappel au règlement intérieur. Quand avons-nous reçu cette question écrite ?

Oifa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

C'est une question adressée au maire, comme le prévoit le règlement intérieur.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Le jour même ?

Oifa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Non, deux jours avant. Mais je l'ai déposée il y a 4 à 5 jours.

Gérard CAUDRON, maire

Deux jours. Je l'ai reçue...

Jeudi ; vendredi.

Oifa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Les questions préalables étant maintenant refusées...

Gérard CAUDRON, maire

Non, non. Je ne vous autorise pas à dire cela, Madame LAFORCE. Les questions préalables n'ont jamais fait partie d'aucun règlement intérieur. J'avais ouvert cette possibilité pensant que nous pouvions avoir un style de fonctionnement plus décontracté ; comme cela m'a valu à chaque fois des accusations d'autoritarisme, je m'en tiens maintenant strictement au règlement intérieur, qui a toujours prévu la possibilité de poser des questions par écrit dans des délais qui me permettent de vous répondre.

Il s'agit d'une question posée par Madame LAFORCE, qui a seule la parole.

Oifa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Mon groupe n'a jamais profité de ces questions préalables pour vous mettre à mal, Monsieur le Maire.

Gérard CAUDRON, maire

Je n'ai pas dit cela, Madame LAFORCE, tenez-vous en à votre question, s'il vous plaît.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Simplement...

Gérard CAUDRON, maire

S'il vous plaît.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Je veux simplement dire qu'une coutume, peut parfois faire force loi. J'en viens à ma question...

Gérard CAUDRON, maire

Pas en France. En France, la coutume ne crée pas la loi. Ne vous trompez pas.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Oui, oui, en droit privé mais... parfois en droit public...

Gérard CAUDRON, maire

S'il vous plaît, votre question.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Je reprends où je m'étais arrêtée : parking silo à la place de la station Shell, agora, programme de logements, immeuble d'activités, hôtel. Alors que le master plan n'a pas été discuté en conseil municipal, que les habitants du centre-ville n'ont pas été encore mis à contribution, le projet phare de cette mandature semble décidé, bouclé, ficelé. De l'extérieur, nous avons donc le sentiment que le réaménagement du centre-ville est comme un grand puzzle ; nous sentons bien que vous êtes derrière ce projet, qu'il faut aller vite, nous ne le contestons pas, mais nous ne connaissons pas la maquette de ce puzzle, et nous ne savons pas s'il existe un schéma d'ensemble derrière tout ce que nous apprenons par la presse.

Ma question porte donc sur la concertation par rapport à ce dossier. J'ai envie de conclure en disant que cette question du centre-ville est la question par excellence où il me semble nécessaire de mettre en œuvre une concertation des élus, mais aussi des habitants du centre-ville, voire de toute la ville, car c'est une question phare, c'est le centre-ville du XXI^e siècle, celui de tous les villeneuvois qui est en train de se faire.

Je voudrais ajouter que vous ne pouvez pas nous reprocher, lorsque nous réagissons dans la presse ou dans un conseil de quartier parce que nous y découvrons le dossier, de dire des choses à l'extérieur si nous ne pouvons pas en débattre collectivement au conseil municipal. La dernière fois que j'ai réagi en conseil de quartier, je me suis entendu dire que ce n'était pas le conseil municipal ; quand nous réagissons au conseil municipal, vous brandissez le règlement intérieur.

Gérard CAUDRON, maire

Vous sortez...

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Si nous réagissons...

Gérard CAUDRON, maire

Madame LAFORCE...

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Je finis. Et si nous réagissons par voie de presse, vous dites...

Gérard CAUDRON, maire

Vous n'avez pas posé de question.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Si, je l'ai évoquée...

Gérard CAUDRON, maire

Ce n'est pas celle que vous m'avez envoyée. Je demanderai donc la prochaine fois que la question soit écrite. J'ai été encore trop libéral à votre égard, car vous avez dit que vous vouliez avoir des informations et vous transformez cela en un débat qui n'est pas le débat d'aujourd'hui.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Mais Monsieur le Maire... je ne comprends pas.

Gérard CAUDRON, maire

Maintenant je vais vous répondre, s'il vous plaît, ne me coupez pas.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Monsieur le Maire, vous m'avez interrompue, je n'ai pas fini. Nous n'avons pas besoin d'être d'accord sur tout pour travailler ensemble dans l'intérêt de tous. C'est ma conclusion.

Gérard CAUDRON, maire

C'est d'ailleurs sur ce slogan que j'ai été élu, avec un projet qui prévoyait

expressément un nouveau centre-ville, ce que votre projet ne prévoyait pas. Nous sommes donc effectivement en train de mettre en œuvre le centre-ville et la ville nouvelle renouvelée, dont le principe, je vous le rappelle, avait été retenu en 2000 mais qui n'a jamais été mise en œuvre entre 2001 et 2008, sauf pour réaliser, ce qui est d'ailleurs très beau, la promenade urbaine du Breucq, laquelle avait quand même pour gros inconvénient d'être hors ville nouvelle et n'avait donc rien à voir avec la ville nouvelle renouvelée.

Revenons-en à la station Shell. Vous en êtes convenue, depuis vingt ans – vous n'étiez pas encore élue, vous avez été élue en 1995, cela s'est fait avant – l'équipe municipale avait souhaité remanier, à l'occasion de la construction du Forum des Sciences, toute cette partie nord du quartier de l'Hôtel-de-Ville. Une maquette avait d'ailleurs été réalisée à l'époque, qui explique cette aberration que l'entrée du forum soit aujourd'hui au niveau 1 : il était en effet imaginé alors qu'une esplanade en béton aille du niveau 1 à l'hôtel de ville, les voitures passant en-dessous. Cela n'a pas pu se faire et je vous accorde que c'est aujourd'hui démodé. La mode en matière de circulation en centre-ville est soit d'interdire les voitures, ce que demandent les extrémistes, soit de mélanger les voitures et les piétons dans des zones 30 ou zones 20 généralisées où le piéton a priorité sur l'automobile. Je pense qu'un jour, l'espace du boulevard de Valmy et de la place reprendra ce type de cheminement, où les voitures se croiseront avec les cyclistes et avec les piétons, donc que nous ne ferons jamais une plaque de béton reliant le Forum des Sciences et l'hôtel de ville.

Mais dans cette même étude, à l'époque, il était prévu à la place de la station Shell de faire un parking pyramidal, végétalisé, d'une part en raison des besoins de parkings, surtout si nous rendions des espaces actuels à la circulation piétonnière plutôt qu'automobile, d'autre part parce que symboliquement, une pyramide verte correspondait à l'image de la ville de l'époque. Cela n'a pas pu se faire parce que c'était l'époque des pétroliers triomphants, qui ne voulaient pas vendre ou qui vendaient extrêmement cher. Un jour, très brutalement, est arrivée une DIA ; j'ai lu quelque part qu'il n'existe pas de débat en conseil, mais il n'en existe jamais au sujet des déclarations d'intention d'aliéner : nous n'avons pas le temps. Le fait de préempter ne veut pas dire que nous allons réaliser ensuite. Un jour est arrivée une DIA, indiquant que Shell voulait vendre à une autre station. Nous nous sommes précipités dessus en jugeant que c'était le moment de supprimer cette station. Mais pour préempter, il faut avoir une raison, et la seule raison que nous avons est celle qui est inscrite dans le projet des années 1990-92 : créer du parking en structure. Sinon, nous n'avons pas de motif de préemption. En effet, la Communauté urbaine nous interroge, nous demande ce que nous voulons faire ; nous répondons que c'est pour y aménager du parking. Pourquoi du parking ? Parce que c'est un projet que nous avons depuis vingt ans. Cela permet à la Communauté de préempter, et permettez-moi de vous dire que cela permet au maire de Villeneuve d'Ascq d'obtenir que dans le cadre de la ville nouvelle renouvelée, ce soit racheté par la Communauté urbaine, alors que normalement, quand une ville demande à préempter, la Communauté préempte mais c'est la ville qui paie. Et 1 750 000 €, par les temps qui courent, à la Communauté, ce n'est pas simple. Il a fallu une décision de l'exécutif, parce qu'au niveau des commissions et des services, la première réponse de la Communauté urbaine a été négative ; je suis allé voir l'exécutif communautaire pour expliquer que nous avons là de la vraie ville nouvelle renouvelée : supprimer une station d'autoroute à une entrée de ville, créer une nouvelle entrée, créer des parkings au nord parce que tous sont créés au sud et qu'il n'en existe pas au nord. Si

nous ne saisissons pas l'occasion, nous aurons peut-être une nouvelle DIA dans vingt ans, mais d'ici là, nous aurons toujours une station-service d'autoroute.

Voilà ce qui s'est fait, très vite et même plus vite que nous ne l'imaginions, puisque Shell a immédiatement fermé, a commencé à dépolluer et est en train de mettre le terrain à nu. Quand la Communauté urbaine disposera de ce terrain nu et dépollué, nous travaillerons sur un programme. Ce pourra être effectivement un parking silo, mais je dis moi-même que ce n'est pas beau ; je ne parle pas de la pyramide, qui était belle, mais je ne suis pas sûr que cela puisse encore se faire ainsi compte tenu des changements de réglementation en la matière. Mais un parking comme celui qui va être fait aux 4-Cantons n'est pas beau, ce sont des blocs ; deux mille places y ont été prévues voici plusieurs années, au moment du vote du Grand Stade, dont les travaux vont commencer. Ce sera bien pratique, comme les mille six cents places au Triolo, mais ce n'est pas beau. Cela présente en plus l'inconvénient de coûter très cher. Une place de parking aux 4-Cantons coûte 12 000 €. Nous pouvons imaginer que si nous faisons un parking à l'entrée nord de la ville, nous arriverions au moins à 15 000, pour faire quelque chose d'un peu plus beau ; en prenant arbitrairement pour base quatre cents places, bien que nous n'ayons pas de chiffres, le coût atteindrait 6 M€. La Communauté ne les a pas, la Ville non plus.

Donc ce qui va être réalisé ne va pas l'être demain matin, et nous aurons le temps d'en discuter. Nous avons pensé que si nous pouvions, dans un partenariat, public-privé en l'occurrence, mais dans le bon sens du terme, mélanger des activités, du commerce, et des parkings, cela pourrait atténuer la facture pour les contribuables, pour la commune si elle doit payer, ou pour la Communauté urbaine si elle doit payer.

A votre question, Madame LAFORCE, je réponds aujourd'hui très simplement que nous attendions cette préemption depuis vingt ans et que la ville, toutes équipes municipales successives confondues, l'avait demandée. Nous avons réussi à obtenir que la Communauté paie alors qu'à l'époque, c'est la Ville qui devait payer. Quand le terrain sera nu, et compte tenu du fait qu'il faudra deux, trois ou peut-être quatre ans pour y faire quelque chose, j'ai demandé qu'il soit nettoyé et puisse être utilisé provisoirement pour du stationnement ou pour autre chose, nous verrons à ce moment-là. Ensuite, nous ferons dans le cadre du master plan un concours d'architectes avec des opérateurs privés si nous en trouvons, ou avec le Conseil général, à qui j'ai d'ores et déjà proposé qu'il puisse, s'il le veut, reprendre son projet initial ; je sais qu'il a aussi quelques difficultés financières, mais au départ, le Forum des Sciences était plus important et la pyramide s'intégrait dans le Forum des Sciences ; donc si le Département souhaite que nous lui réservions une partie de terrain pour un extension éventuelle, nous le ferons. Si des promoteurs privés viennent avec un projet urbanistiquement intéressant, nous le prendrons en compte. Ce que nous savons, c'est qu'il faudra construire des places de parking, dont le nombre reste à définir. Faudra-t-il les construire en structure ou en sous-sol ? Je pense que si, voici vingt ans, la structure était un signal fort de la voiture triomphante, la tendance aujourd'hui est plutôt à la camoufler. Mais nous n'en sommes vraiment pas là, et quand nous aurons les premiers projets, nous en discuterons devant les commissions *ad hoc*, dans le ou les conseils de quartier, mais en n'oubliant jamais, quitte à être impopulaire – mais ce n'est pas mon problème – que quand il s'agit de faire bouger de grandes opérations d'urbanisme comme un centre du XXI^e siècle, il n'est pas possible de se contenter de savoir où installer le terrain de jeu ou s'il faut déplacer le terrain de jeu qui se trouve derrière une résidence pour ne pas gêner les

habitants. C'est beaucoup plus important : il faut prendre en compte les voies de circulation, les rénovations, les rénovations de logements comme ceux de LMH et ICF, dont certains bâtiments sont complètement pourris. Il faut se poser la question des grands espaces : seront-ils complètement piétonniers ou plutôt mixtes ? Un engagement communautaire est pris de reconquérir les parkings souterrains des immeubles HLM, et cela non plus n'est pas nouveau, cela avait été fait sous le mandat précédent – je me souviens que nous avons eu une réunion ici. Mais à l'époque, il s'agissait de faire payer par les locataires, et dans le protocole du Grand Stade, j'ai dit qu'il revenait à la Communauté urbaine de payer pour que les locataires ne soient pas pénalisés ; je ne dis pas que cela doit être gratuit, mais entre la gratuité et le prix qui correspond au coût de la rénovation, il reste une marge de discussion. Mais il est certain que nous manquerons de places de parking dans ce quartier. Certains diront « Tant pis, les gens n'auront plus de voitures ». Mais encore une fois, le jour où ils diront à tous les habitants, qu'ils demeurent à Brigode, à Annappes, à Ascq ou au Breucq, qu'il n'existe plus de places de parking, je dirai d'accord pour l'Hôtel-de-Ville et le Pont-de-Bois. Mais tant qu'ils ne le disent pas aux autres, il n'y a pas de raison d'infliger la double peine d'habiter dans un quartier plus dense que d'autres, d'avoir un parc de logements sociaux pas toujours de grande qualité, et en plus de ne pas pouvoir se garer ou de devoir payer très cher.

Ne vous inquiétez donc pas : le débat ne fait que s'ouvrir. Je ne refuse le débat avec personne, mais pour débattre, il faut avoir des éléments, des pré-projets. Aujourd'hui, nous avons un terrain qui dans quelques mois sera nu, et sur lequel nous allons essayer d'imaginer quelque chose qui soit pratique, beau, et utile au quartier.

Votre question n'est donc pas incongrue, et c'est pourquoi je l'entends volontairement, mais vous ne pouvez pas la présenter en prétendant découvrir : vous ne découvrez pas, c'est un projet qui a vingt ans au niveau de la municipalité.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Hors micro.

Gérard CAUDRON, maire

Oui, mais à ceci près que le maire précédent était adjoint aux grands projets, qu'il en était porteur, et qu'il est toujours membre de votre groupe. Et je suppose que quand vous préparez des questions, vous le faites de manière collective ; c'est la première condition d'un bon travail. Je vous ai répondu, Madame LAFORCE.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Donc vous n'êtes pas contre le fait que nous puissions en débattre ?

Gérard CAUDRON, maire

Non seulement je ne suis pas contre...

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Je voudrais savoir par exemple si les questions que vous avez exposées dans la presse sont figées ou non, si nous allons vraiment en débattre.

Gérard CAUDRON, maire

Ce que j'ai exprimé dans la presse ne contient rien de plus que ce que j'ai dit aujourd'hui : il existe un besoin de parkings ; la préemption s'est faite à la Communauté urbaine sur la base d'un parking ; nous essayons de travailler sur un projet qui soit plus complexe.

Quant à ce que j'ai dit sur les logements derrière Boulanger, c'est vrai que le dossier que j'ai récupéré dans les archives municipales était très léger mais nous en parlions déjà avant 2008 puisque c'est un projet qui porte pour partie sur Villeneuve d'Ascq derrière Boulanger et pour partie sur Hellemmes, à raison respectivement d'environ trois cent quatre-vingts et cent vingt logements. Ce qui a changé depuis quelques semaines à la demande de la Communauté urbaine et de son vrai premier vice-président socialiste, maire de Tourcoing, Michel-François DELANNOY, c'est que Boulanger va partir s'installer en bordure du boulevard de Tournai, dans le prolongement du siège d'Eiffage ; que cette grande surface ne pourra pas être remplacée par une autre puisque la règle fixée par la Communauté urbaine est de ne pas ajouter de grandes surfaces où il en existe déjà ; nous travaillons à surface constante pour des zones comme la nôtre, et je suis d'accord, je ne demande pas qu'une nouvelle grande surface vienne s'installer à la place de Boulanger, mais nous avons là un espace important qu'il faudra prendre en compte dans le projet de logements prévu derrière. Mais je vous l'ai dit, Madame LAFORCE, ne me faites pas dire que je suis opposé : le débat est ouvert. Et je joue mon rôle de maire et, d'une certaine manière, de chef de la majorité, en faisant en sorte que les éléments sur lesquels nous avons été élus en mars 2008 trouvent des traductions concrètes avant 2014. Tout cela figure dans notre projet de mars 2008.

XXI – MOTION DU GROUPE PS ET APPARENTES**Gérard CAUDRON, maire**

Nous avons maintenant à examiner un projet de motion du groupe socialiste, et je passe pour quelques instants la présidence à Maryvonne GIRARD, je ne voudrais pas troubler Madame LAFORCE.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Vous ne me troublez jamais, Monsieur le Maire.

Gérard CAUDRON, maire

Mais moi, vous me troublez chaque fois que vous me coupez la parole et chaque fois que vous vous écartez du sujet sur lequel nous avons décidé de discuter et de débattre.

Vous avez déposé dans les délais une motion sur le logement, que j'approuve dans son principe. Pour le reste, vous savez ce que je pense des motions, quelles qu'elles soient, je n'ai pas besoin d'en rajouter aujourd'hui. Sur son principe, je suis bien placé à la Communauté urbaine pour savoir qu'en matière de logement, l'Etat est un peu défaillant – et je suis très modéré. D'ailleurs, même Monsieur Marc-Philippe DAUBRESSE le disait, qui souhaitait devenir ministre au Logement.

Maryvonne GIRARD, adjointe au maire

Vous avez la parole, Madame LAFORCE.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Je veux tout d'abord prévenir mes collègues que j'ai pris la liberté de remanier la motion.

En effet, le plf étant en discussion, je me suis rendu compte ce matin que l'amendement concernant la taxation des HLM avait été remanié et voté. J'ai tout de même décidé de garder cette motion car d'une part la taxation n'est pas complètement abrogée et d'autre part, en raison des diminutions des crédits d'aide à la pierre ; parce que le projet de taxe sur les loyers, même s'il a été remanié, est toujours aussi nuisible ; parce que les subventions ANRU ont baissé ; et parce que si nous ajoutons la remarque par amendement qu'a faite le groupe EPVA sur l'impuissance et l'inertie du gouvernement face à la libéralisation des livrets A qui, rappelons-le, assurent en grande partie le financement du logement social, tout concourt aujourd'hui à dire que de graves menaces pèsent sur le logement social. Je maintiens donc cette motion, que j'ai un peu modifiée, et que je vous lis.

Dans le cadre du projet de loi de finances 2011, le gouvernement prévoit de prélever 260 M€ par an d'ici à 2013, soit 780 M€, en instaurant une taxe de 2,5 % sur les loyers versés par les locataires aux organismes HLM, suspectés par le gouvernement de se constituer une trésorerie dite « des dodus dormants » sans véritablement investir. Cette nouvelle mouture est toujours une attaque contre les organismes HLM, surtout que le dispositif ne prévoit rien pour le parc HLM privé.

Dans le même temps, les aides à la pierre de l'Etat passeront de 630 M€ en 2010 à 160 M€ en 2011, pour atteindre péniblement les 60 M€ en 2013. Nous dénonçons ces projets de ponction qui s'apparentent à un véritable hold-up sur les moyens du logement social pour trois raisons :

- d'abord, ce projet est injuste, puisqu'il revient à taxer indirectement les locataires, à hauteur d'une pénalité de 80 € par an et par locataire ;
- il est aussi dangereux pour l'économie régionale, particulièrement en période de crise, car un tel prélèvement va mettre durablement en cause les actions des organismes HLM, et que par conséquent, cela procurera moins de travail aux entreprises de bâtiment ; l'estimation est de vingt mille logements en moins ;
- ce projet est scandaleux car il remet radicalement en cause les fondements mêmes du logement social et de la solidarité nationale. Derrière cette ponction, c'est visible, le gouvernement organise son désengagement pur et simple concernant les subventions d'aide à la pierre pour la construction de logements sociaux, ce qui est inacceptable.

J'essaie de résumer en même temps, c'est pourquoi je ne suis pas fidèle à la rédaction.

Ces dernières années, le désengagement de l'Etat dans le financement du logement social a déjà fait peser sur les collectivités locales des charges nouvelles importantes. Notre ville, qui concentre près de 46 % du logement social dans deux quartiers, n'a pas cessé d'augmenter sa contribution à cette politique en lien avec la Communauté urbaine de Lille et les bailleurs sociaux afin de répondre aux besoins considérables de la population. Nous ne pourrions nous substituer davantage au désengagement de l'Etat en matière de logement social et n'acceptons donc pas que notre ville soit pénalisée en la matière.

C'est pourquoi le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq demande : au gouvernement de retirer ses projets de prélèvement des organismes HLM et de disparition programmée des aides à la pierre ; aux parlementaires de voter contre cette disposition ; à l'Etat d'assurer, en matière de logement social, son rôle fondamental de garant de la solidarité nationale et de redéfinir les bases d'une nouvelle contractualisation plus juste et plus équitable en faveur de l'accès au logement pour tous.

Merci de votre écoute.

Maryvonne GIRARD, adjointe au maire

Qui veut intervenir ? Michèle, Monsieur HILAIRE.

Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire

Cette motion a le mérite d'exister ; cependant, je m'autoriserai une remarque, qui touche plus au fond qu'à la forme. Le préambule de cette motion fait référence à la loi de finances 2011, et ce faisant, il me semble que vous vous inscrivez totalement dans une optique gestionnaire d'un système que, de mon point de vue, il faut fondamentalement et courageusement remettre en cause. La loi de finances, dans son contenu, est une résultante et non une cause. La cause est la primauté donnée à la financiarisation, à la spéculation, à la rente avec le soutien de politiques qui ont les pieds et les mains liés et qui bafouent de fait la démocratie, donc les citoyens.

Faire dire que le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq demande « au gouvernement de retirer ses projets de prélèvement des organismes HLM, aux parlementaires de voter contre cette disposition », etc., cela ne relève-t-il pas d'un vœu pieux, d'un coup d'épée dans l'eau ou, pour reprendre une expression d'un ancien proche du président MITTERRAND, proche aujourd'hui de l'actuel président, c'est « s'occuper du plan de table sur le *Titanic* alors qu'il est en train de couler ». Je souhaiterais donc, en ce qui me concerne, dans la perspective et la préparation d'une véritable alternative au niveau national, une expression plus forte, moins gestionnaire, dans cette motion.

Maryvonne GIRARD, adjointe au maire

Monsieur HILAIRE.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Franchement, les bras m'en tombent, car je viens d'entendre un certain nombre de choses hallucinantes. D'abord, le maire nous rappelle sans arrêt le règlement intérieur : c'est dommage, il n'est plus là. Vous avez déposé la motion le 9 novembre, du moins en avons-nous eu connaissance le 9 : c'est hors délai par rapport aux dix jours avant le conseil municipal sauf extrême urgence, ce qui n'est pas le cas puisque le groupe dépositaire de la motion a déjà communiqué sur le même sujet début octobre. Mais nous n'allons pas revenir là-dessus, nous n'allons pas être formalistes, nous n'allons pas être aussi bêtes que d'autres. Fermons la parenthèse et abordons le fond de la question.

Maryvonne GIRARD, adjointe au maire

Oh, Monsieur HILAIRE.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Je reconnais volontiers que la communication et la pédagogie autour de cette mesure de suppression de l'exonération – et je dis bien suppression de l'exonération – de la contribution sur les revenus locatifs n'ont pas été exemplaires. Vous venez de dire une grosse bêtise, Madame Olfa LAFORCE : il ne s'agit pas d'une nouvelle taxe, mais de la suppression d'une exonération. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Réfléchissez bien, dans la salle : ce n'est pas une nouvelle taxe sur les locataires comme vous l'annoncez, c'est la suppression d'une exonération vis-à-vis d'organismes. Pourquoi cette suppression ? Nous allons y venir. Vous aurez déjà compris qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle taxe : je viens de vous le dire.

Le défaut de communication et de pédagogie explique probablement pourquoi la motion qui vous est présentée, pardon de vous faire de la peine, est truffée d'inexactitudes, à une exception près, que je reconnais et que nous reconnaissons tous dans notre groupe : la diminution des aides à la pierre ; cela est bien dommage.

L'Etat abandonne-t-il les HLM et le logement social ? Nous en sommes très loin. En 2009, cent vingt mille logements sociaux ont été financés, contre quarante mille sous le gouvernement Jospin en 2000, dont la moyenne était de cinquante mille. Nous sommes donc très loin des chiffres de la gauche, vous n'avez pas de leçons à nous donner.

Vingt et un mille six cents logements sociaux en PLAI, prêt locatif aidé d'insertion, ont été financés en 2009. Est-ce suffisant par rapport aux besoins ? Non. Alors, que faire ? Allons chercher l'argent là où il est. Que va-t-il se passer ? Le gouvernement va dans le budget 2011 supprimer pour les HLM l'exonération de la contribution sur les revenus locatifs, qui rapportera 340 M€, dont 250 pour l'ANRU et 90 pour les aides à la pierre. Ce n'est donc pas une nouvelle taxe, mais bien l'exonération de cette taxe, ce qui n'a rien à voir. Il faut aller chercher l'argent, nous allons y revenir. Car vous ne l'avez pas dit : des trésors de guerre dorment, et ce ne sont pas des petits chiffres.

Les loyers vont-ils augmenter ? Non, et il est honteux de dire comme vous le faites que les locataires vont payer. C'est même le contraire, puisque le gouvernement a décidé de limiter les hausses de loyers sociaux en 2011, vous avez l'entendre aux

informations cette semaine, alors que pour 2010, il s'était contenté d'une recommandation de ne pas dépasser un plafond de 1 %. Pour cette année, la recommandation est de zéro : vous l'avez entendu, alors ne dites pas que les loyers vont augmenter.

Didier MANIER, conseiller municipal (PS et apparentés)

1,10.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Pour 2009. C'est une recommandation ?

Didier MANIER, conseiller municipal (PS et apparentés)

Non. 1,10, vous ne pouvez pas le dépasser.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Oui, vous ne pouvez pas le dépasser. C'est une recommandation : maximum 1,10. Mais il vous est conseillé de faire zéro si vous le pouvez. Si. C'était l'idée. Enfin bref.

Qu'est-ce qui justifie cette mesure, et quels sont ses objectifs ? L'objectif de la mesure est double : mutualiser pour mieux répartir les fonds sur les territoires dits en tension, et inciter les HLM à vendre 1 % de leur patrimoine, afin d'une part de favoriser l'accession à la propriété, d'autre part de débloquer des fonds pour construire. Le parc des HLM comprend en effet quatre millions deux cent mille logements évalués à 200 Mds€, non valorisés comptablement. Il faut savoir et comprendre trois choses : la trésorerie des HLM est de 6,2 Mds€ ; l'autofinancement moyen est de 12,5 % ; les produits financiers sont de 600 M€. Je vous pose la question : est-ce le rôle des HLM de thésauriser ? Non. Leur mission, nous le rappelons, est de construire, rénover, acheter, gérer des logements loués à des familles de condition modeste.

En conclusion, très honnêtement, en quoi est-il choquant que les HLM diminuent leur trésor de guerre pour participer aux côtés de l'Etat au financement de la construction ? En quoi est-il choquant de dire qu'il faut repenser le modèle économique du logement social, notamment en poussant les organismes HLM à vendre aux locataires 1 % du parc par an, soit 2 Mds€ de fonds propres nouveaux ? Oui, il faut réduire les dépenses publiques ; il faut un effort de construction et de rénovation du parc social ; non, ce n'est pas aux locataires de payer ; oui, les organismes HLM doivent contribuer à cet effort : ils en ont largement les moyens.

Nous votons contre cette motion.

Gérard CAUDRON, maire

Nous sommes rassurés. Attendez : Alain CARETTE a demandé la parole ; vous pourrez répondre, et ensuite nous voterons.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Sur le règlement intérieur, nous avons un problème par rapport au dépôt du texte de Monsieur Alain CARETTE : nous aurions aimé l'avoir avant, dans les délais.

Alain CARETTE, adjoint au maire

Pas du tout. C'est un amendement, et nous pouvons le faire en séance. Je suis désolé.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Il ne faut pas s'énerver.

Gérard CAUDRON, maire

C'est vrai, Monsieur HILAIRE. Vous admettez avec moi que si le droit d'amendement n'existe plus en séance, nous n'avons pas besoin de faire de conseils municipaux. Alain CARETTE va faire une proposition d'amendement.

Alain CARETTE, adjoint au maire

C'est simplement pour indiquer que la proposition d'amendement que vous avez sur tables, ce qui est parfaitement en conformité avec notre règlement intérieur, est déposée au nom de mon groupe, et que si je suis absolument d'accord avec ce qu'a dit Michèle WERREBROUCK, je considère malgré tout que je suis globalement d'accord avec la motion proposée par Olfa LAFORCE.

Gérard CAUDRON, maire

Bien. Olfa, rapidement.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Je voulais simplement dire à Monsieur HILAIRE qu'il est dommage que Florence BARISEAU ne soit pas là ce soir. J'aurais bien aimé l'entendre sur cette motion. Nous savons que la Fédération du bâtiment a fortement dénoncé cette taxation. D'ailleurs, elle réfute tout le texte concernant le logement. Quelle aurait été la position de Madame BARISEAU ce soir, elle qui ne cache pas qu'elle travaille au sein de la Fédération du bâtiment ? Celle de l'UMP ou celle de la fédération du bâtiment ? Je crois que sur cette question elle aurait été obligée d'être schizophrène.

Gérard CAUDRON, maire

Pas de débat interne.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Elle n'est pas là. Monsieur le Maire, quand Olfa n'est pas là, personne ne s'est permis de faire des remarques. Parfois, nous aurions pu...

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Je veux simplement dire que je partage l'amendement d'Alain CARETTE et dire à Michèle Werrebrouck qu'elle a raison. C'est pourquoi je pense que sur les valeurs que nous partageons, il serait bon que agissions ensemble, même si toutes les motions qui ont été adoptées, que ce soit à la Communauté urbaine ou au niveau des bailleurs, ont à peu près cette forme-là. Je te le concède, Michèle, nous aurions pu faire une motion beaucoup plus forte, et la prochaine fois, nous la ferons ensemble.

Gérard CAUDRON, maire

Bien. La prochaine fois, nous ferons la révolution. Nous allons mettre la motion du groupe socialiste...

Maryvonne GIRARD, adjointe au maire

Non, c'est l'amendement d'abord.

Gérard CAUDRON, maire

Oui, la motion amendée.

Maryvonne GIRARD, adjointe au maire

C'est l'amendement...

Gérard CAUDRON, maire

Bon. D'abord l'amendement. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Bien.

Et ensuite, la motion amendée.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Nous sommes contre, vous le savez.

Elisabeth LEFEBVRE, conseillère municipale (Alternatives)

C'est en option, que nous soyons contre ?

Gérard CAUDRON, maire

Oui, je sais bien que vous êtes contre. Qui est pour la motion ainsi amendée ?

Qui est contre ? Une seule voix ? (*Monsieur HILAIRE s'est levé, seule Madame LEFEBVRE lève la main*)

Adoptée à la majorité moins 3 voix contre (Alternatives)

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)

Une démocratie comme cela, cela me fait rire.

Gérard CAUDRON, maire

Écoutez, Monsieur HILAIRE... Vous nous épuisez.

Le maire lève la séance à 21 h 55.